

Livret
d'informations
à l'intention des
futurs animateurs
(et directeurs)

Guide du **Bafa** (et du **BAFD**) **EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE**



Venez faire le plein d'infos !

Édition 2021 | Les éditions du CRIJ Centre-Val de Loire



**COVID-19
URGENCE
JEUNES**

**UN
PROBLÈME ?**

**UNE SOLUTION
EXISTE**

PRÈS DE CHEZ TOI !


**ETUDES
JOB
EMPLOI
FORMATION**


**CAUTION
LOYER
LOGEMENT**


**SANTÉ
VIE QUOTIDIENNE
ALIMENTATION
SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE**

**TROUVE
TON POINT D'ACCUEIL
SUR
YEPS.fr**



532172



Les Missions Locales
et les Centres Information Jeunesse,
à votre écoute.

Plus qu'une Région, une chance pour les jeunes

www.centre-valde Loire.fr



Édito

THIERRY FERÉY,
DIRECTEUR DU CRIJ

Vous avez gardé un bon souvenir du centre de loisirs ou de la colo où vous alliez quand vous étiez petit ?

Vous vous verriez bien aujourd'hui devenir animateur à votre tour ?

Par vocation, pour gagner un peu d'argent pendant les vacances, l'aventure vous tente bien...

On vous a parlé du « Bafa », nécessaire pour pouvoir enfin planter la tente, chanter des comptines ou partir à la chasse au trésor avec une joyeuse troupe d'enfants...

Effectivement, le Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur vous permettra d'encadrer des enfants ou des adolescents, dans les accueils collectifs de mineurs.

Passer votre Bafa confirmera votre motivation, et surtout vous donnera tous les outils pour assurer.

Ce guide, lui, vous apportera toutes les explications utiles pour réaliser votre projet et devenir un animateur de choc !

Sommaire

PRÉSENTATION DU Bafa 2	ORGANISER SA FORMATION 10	LES ASPECTS FINANCIERS DU Bafa 30
Le Bafa, c'est quoi ? 2	1 ^{re} étape : l'inscription administrative 10	Le Bafa, combien ça coûte ? 30
Que fait-on en tant qu'animateur ? 3	2 ^e étape : quels sont les organismes de formation en région Centre-Val de Loire ? .. 12	A-t-on droit à des aides financières ? 31
Le Bafa, c'est fait pour vous ? 4	2 ^e étape, suite : quel organisme de formation choisir pour votre session de formation générale ? 20	L'APRÈS-Bafa 35
LA FORMATION AU Bafa 6	2 ^e étape, suite : la session de formation générale 22	Trouver un petit boulot l'été ou pendant vos études 35
Qu'apprend-on pendant une formation ? 6	3 ^e étape : le stage pratique .. 24	Un plus sur un CV 37
Quelles sont les méthodes de formation ? 7	4 ^e étape : session d'approfondissement ou de qualification ? 26	Et pourquoi pas le BAfD ? 38
Quelles sont les étapes ? 8	5 ^e étape : obtention du brevet 28	Les aides financières au BAfD 44
		ANNEXES 46
		Adresses utiles 46
		Sites Internet utiles 48

Directeur de publication : Thierry Féréy • Rédaction/Documentation : Agnès Saunier

Édition : Centre Régional Information Jeunesse Centre-Val de Loire

Conception graphique, impression :  scoop communication 12139-MEP

La reproduction de ce guide est autorisée sous réserve de faire figurer la mention suivante : "Extrait du « Guide du Bafa (et du BAfD) en région Centre-Val de Loire », édition 2021 du Centre Régional Information Jeunesse Centre-Val de Loire"

Tirage : 15 000 exemplaires Dépôt légal © : Centre Régional Information Jeunesse Centre-Val de Loire – mars 2021

LE Bafa, C'EST QUOI ?

Le Bafa, Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur, est un brevet qui permet, dans le cadre d'un engagement social et citoyen et d'une mission éducative :

- **d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants ou des adolescents, dans un accueil collectif de mineurs***, sous la responsabilité d'un directeur,
- **et de leur proposer des activités de loisirs éducatifs et de détente.**

 **Pensez-y !**

Si vous suivez une formation dans le secteur de la petite enfance, du sport ou de l'animation,

sachez que certains diplômes ou titres professionnels permettent également d'animer les séjours de vacances, les accueils sans hébergement et les accueils de scoutisme. Par exemple : le BPJEPS, le CAP accompagnement éducatif petite enfance, la licence Staps. Notez également que certaines certifications, qui ne suffisent pas à elles seules pour animer un accueil collectif de mineurs, apportent un plus : le Brevet de surveillant de baignade, par exemple.

Le Bafa est délivré par les services de l'État : DSDEN-SDJES ou Drajcs-SDJES de votre département de résidence¹, à l'issue d'une formation payante, dispensée par un organisme de formation habilité par le ministère chargé de la Jeunesse.

1. Suivant les départements : DSDEN-SDJES (direction des services départementaux de l'Éducation nationale - service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) si vous résidez dans le Cher, l'Eure-et-Loir, l'Indre, l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher / Drajcs-SDJES (délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports - service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) si vous résidez dans le Loiret.



* Accueils collectifs de mineurs (ACM)

Ils proposent aux enfants et aux adolescents (en âge d'être scolarisés et jusqu'à 18 ans) des activités éducatives et de détente, durant leurs temps de loisirs et de vacances.

Les accueils collectifs de mineurs sont :

- des accueils sans hébergement : les accueils de loisirs périscolaires ou extrascolaires (appelés auparavant et plus communément centres de loisirs), les accueils de jeunes,
- des accueils avec hébergement : notamment les séjours de vacances (appelés auparavant et plus communément centres de vacances),
- des accueils de scoutisme (avec ou sans hébergement).

Chaque accueil possède un projet éducatif défini par son organisateur ainsi qu'un projet pédagogique élaboré par son directeur en concertation avec les animateurs.

Les organisateurs de ces accueils sont des associations, des mairies ou des comités d'entreprise. Ce sont également des sociétés commerciales ou des particuliers.

Lors de votre formation, les différents types d'accueil et d'organisateur vous seront présentés.

QUE FAIT-ON EN TANT QU'ANIMATEUR ?

Les missions d'un animateur, qu'il soit animateur périscolaire, culturel, de quartier, etc., sont nombreuses, variées et ne se limitent pas à assurer une garderie.

L'animateur donne vie aux lieux de loisirs, d'activités, de vacances, ainsi qu'aux projets de jeunes. Il propose des activités enrichissantes, favorise la découverte, facilite les échanges et permet l'expression de chacun dans un cadre sécurisé.

En France, les méthodes d'animation reposent sur les principes de l'éducation populaire, c'est-à-dire l'éducation non formelle, celle qui n'est pas dispensée par l'Éducation nationale. La base de l'éducation non formelle, c'est l'apprentissage par l'expérience, et l'une des missions de l'animateur est de permettre cela.

Chaque moment en accueil collectif de mineurs doit être organisé avec beaucoup de soin.

Par exemple en séjour de vacances, le programme est rigoureusement préparé, tant au niveau des activités que de la vie quotidienne.

L'équipe pédagogique, à savoir les animateurs et le directeur, prépare un projet d'activités plusieurs semaines à l'avance, puis finalise en général chaque soir l'emploi du temps du lendemain (couche-tôt s'abstenir !).

Si bien sûr la conduite des activités représente une bonne partie du temps, l'animateur devra également encadrer les enfants lors des temps de la vie quotidienne : lever, repas, toilette, etc.



mardi 6 juillet 2021

8H / 9H15 :
Lever et petit déjeuner.

9H15 / 10H :
Toilette, préparation pour les activités.

10H / 12H :
Activités.



12H / 13H :
Déjeuner.

13H / 14H30 :
Sieste ou temps calme en fonction de l'âge.

14H30 / 16H30 :
Activités.

16H30 / 17H :
Goûter.



17H30 / 18H30 :
Toilette, moment de calme, moment personnel.

19H / 20H :
Repas.

20H :
Veillée.



21H30 :
Début du coucher pour les plus petits.

22H / 23H :
Extinction des feux pour les plus grands.

23H... :
Réunion de l'équipe pédagogique et présence de nuit pour certains animateurs.

LE Bafa, C'EST FAIT POUR VOUS ?

La condition première est d'avoir 17 ans.

Devenir animateur est un bon moyen pour obtenir un petit boulot, mais **votre motivation pour cette fonction doit être essentielle.**

L'animation est une tâche difficile. Encadrer des enfants ou des adolescents demande un tempérament solide et équilibré. Il faut leur porter de l'intérêt, être pédagogue, créatif, et avoir de la patience, pour leur permettre de se détendre et d'apprendre.

Être animateur nécessite d'être capable d'organiser la vie quotidienne (repas, hygiène, repos, etc.), de préparer des jeux, des activités manuelles, culturelles, de se déguiser, de chanter, de s'amuser, etc.

L'esprit d'équipe est nécessaire pour élaborer les diverses activités avec les autres animateurs et le directeur.

Le travail à fournir est réel et les responsabilités très importantes. Il faut être vigilant, réactif, songer à la sécurité, savoir s'adapter à chaque situation, être à l'écoute, faire preuve de souplesse, établir de bonnes relations avec les parents, etc.

Être animateur demande donc certaines exigences et si vous êtes très jeune, ce sera peut-être la première fois que vous aurez de réelles responsabilités.

Mais pas de panique si vous ne vous reconnaissez pas dans toutes ces qualités, car **la formation est là pour vous**



aider à acquérir les connaissances, les compétences et l'expérience nécessaires à un animateur. Lisez vite la suite et lancez-vous !



Si vous voulez avoir plus d'infos sur la fonction d'animateur avant de vous engager, consultez les sites Internet spécialisés dans l'animation p. 48.

QUALITÉS REQUISES POUR ENCADRER UNE JOYEUSE TROUPE D'ENFANTS OU D'ADOLESCENTS

ÉQUILIBRÉ

Créatif

À L'ÉCOUTE

Motivé

Polyvalent

RESPONSABLE

Manuel

SOUPLE

Disponible

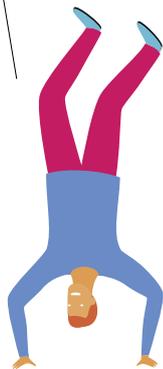
DYNAMIQUE

JOUEUR

VIGILANT

PATIENT

PÉDAGOGUE



QU'APPREND-ON PENDANT UNE FORMATION ?

► Votre apprentissage s'effectuera en trois temps

1 La session de formation générale (appelée aussi formation de base ou stage de base)

Elle vous permettra d'acquérir des connaissances de base pour devenir animateur et vous préparera aux fonctions et aux responsabilités que vous devrez assumer.

Vous apprendrez donc à mieux connaître les enfants, les adolescents et leurs besoins, ainsi que les différentes techniques d'animation. Vous serez amené à réfléchir sur votre positionnement d'animateur (pédagogie, mission éducative, relation avec les jeunes, etc.), et vous cernerez mieux les responsabilités (sécurité, règlementation, etc.).

2 Le stage pratique

Il vous permettra, en tant qu'animateur stagiaire, de mettre en œuvre les connaissances acquises lors de la session de formation générale, en travaillant directement auprès d'un groupe d'enfants ou d'adolescents.



3 La session (ou stage) d'approfondissement ou de qualification (au choix)

Elle vous permettra d'échanger sur l'expérience acquise ainsi que d'approfondir et de compléter votre formation.

En session d'approfondissement, vous choisirez de mieux connaître un public précis (la petite enfance par exemple) ou de découvrir une activité d'animation (par exemple les arts du cirque).

Si vous souhaitez acquérir une compétence technique et pédagogique dans un domaine spécialisé de l'animation (comme la surveillance des baignades), vous opterez pour une session de qualification.



À chaque étape de votre formation, un dispositif d'accompagnement sera mis en place pour vous aider dans votre auto-évaluation. Celle-ci vous servira à construire votre plan personnel de formation et vous préparera pour l'étape suivante.



QUELLES SONT LES MÉTHODES DE FORMATION ?

Lors de la formation au Bafa, ne vous attendez pas à acquérir des connaissances de manière scolaire. **Les formateurs utilisent surtout le travail de groupe, des méthodes pédagogiques actives et valorisent les expériences de chacun.** Les jeux et les mises en situation permettent d'exploiter les savoirs des participants. Sont souvent privilégiées les techniques en lien avec les activités des accueils collectifs de

mineurs : jeux, créations plastiques, plein air, camping, etc.

Les formations peuvent se faire en internat : les stagiaires s'organisent alors pour assurer les tâches de la vie quotidienne. C'est une manière de provoquer les échanges, d'apprendre à vivre et à décider collectivement. Vous pourrez ainsi tester votre capacité à vivre avec les autres ! Attention, le rythme de travail est soutenu...



TÉMOIGNAGE

CLÉMENT

32 ans, formateur Bafa

◀ *Le Bafa a représenté pour moi l'entrée dans le mouvement d'éducation populaire : lycéen, j'avais envie d'être utile aux autres et je voulais trouver un petit boulot. Cela a été un premier pas dans un engagement personnel, une manière de m'engager pour la jeunesse. Après plusieurs expériences d'animateur en séjour de vacances, on m'a proposé un contrat d'animateur avec comme mission, entre autres, d'être formateur Bafa. J'ai débuté aux côtés d'un responsable de session, pour préparer les séquences de formation. Puis je me suis lancé, seul. Je cherche à répondre aux attentes et besoins de chacun. La pédagogie Bafa repose sur la participation : je laisse les stagiaires être acteurs et auteurs. Je les mets également en situation : la formation est un terrain d'expérience qui ne prête pas à conséquence. Pour finir, j'accompagne individuellement les stagiaires afin qu'ils se créent un parcours doté de sens.*



QUELLES SONT LES ÉTAPES ?



08

Le tableau suivant vous permet de repérer les différentes étapes de votre formation au Bafa et vous indique les conditions, les durées et les délais à respecter.

Pour plus de précisions sur chacune des étapes, reportez-vous aux informations détaillées dans les pages qui suivent.

1. Pour savoir comment sont calculés les jours de session ou de stage pratique, rendez-vous sur jeunes.gouv.fr/bafa-bafd notamment dans votre espace personnel.
2. En effet, sur dérogation, l'organisme de formation peut être autorisé par la Drajès (délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) à organiser des sessions de formation générale, d'approfondissement ou de qualification, en plus de parties et sur une période plus longue. (Attention, pratique peu fréquente.)
3. Suivant votre département : DSDEN-SDJES (direction des services départementaux de l'Éducation nationale - service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) si vous résidez dans le Cher, l'Eure-et-Loir, l'Indre, l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher / Drajès-SDJES (délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports - service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) si vous résidez dans le Loiret.
4. La durée totale de formation arrivant à son terme entre le 23 mars et le 31 décembre 2020, a été prolongée d'un an face aux circonstances de la covid-19. Une prolongation de cette période sera peut-être encore envisagée si besoin.

1

**Inscription sur
le site Internet**
jeunes.gouv.fr/bafa-bafd

2

**Session de formation
générale**

8 jours minimum¹, consécutifs ou non, en 2 parties au maximum, sur une période n'excédant pas 1 mois (voire 4 parties au maximum sur 2 mois²). Peut se dérouler à l'étranger.

Dès le début de la session de formation générale :

- commencez à rechercher votre stage pratique,
- renseignez-vous sur les aides financières possibles.



Durée totale de la formation :

3

Stage pratique

14 jours minimum¹, consécutifs ou non, en 2 parties au maximum (la durée minimale d'une partie de stage étant de 4 jours).

Se déroule obligatoirement en séjour de vacances, en accueil de scoutisme ou en accueil de loisirs déclaré (effectué en accueil de loisirs périscolaire, il ne sera pris en compte que dans la limite de 6 jours).
Doit se dérouler en France.



Il ne doit pas s'écouler plus de 18 mois entre la fin de la formation générale et le 1^{er} jour du stage pratique sous peine de perdre le bénéfice

de la validité de votre session de formation générale et de votre statut d'animateur stagiaire, sauf dérogation accordée par les services de l'État³, sur demande motivée effectuée dans votre espace personnel sur jeunes.gouv.fr/bafa-bafd

4

Session d'approfondissement

6 jours minimum¹, consécutifs ou non, en 2 parties au maximum, sur une période n'excédant pas 1 mois (voire 3 parties au maximum sur 2 mois²).
Peut se dérouler à l'étranger.

OU
au choix

Session de qualification

8 jours minimum¹, consécutifs ou non, en 2 parties au maximum, sur une période n'excédant pas 1 mois (voire 4 parties au maximum sur 2 mois²).
Peut se dérouler à l'étranger.

5

Délivrance du Bafa

Sur proposition d'un jury, les services de l'État³ vous déclareront reçu, ajourné ou refusé. Reçu, les services de l'État³ vous délivreront le Bafa.

Ajourné, vous disposerez d'un délai de 12 mois pour recommencer intégralement la ou les étapes du cursus qui vous seront précisées.

Refusé, vous perdrez le bénéfice de l'ensemble de votre formation.



ces 3 étapes de votre formation sont à réaliser dans un délai de **30 mois maximum**⁴, à compter du 1^{er} jour de la session de formation générale sous peine de perdre le bénéfice des éléments déjà acquis, sauf prorogation de 12 mois maximum accordée par les services de l'État³, sur demande motivée effectuée dans votre espace personnel sur jeunes.gouv.fr/bafa-bafd

1^{RE} ÉTAPE : L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

La première étape consiste à vous inscrire, via le site jeunes.gouv.fr/bafa-bafd auprès des services de l'État de votre lieu de résidence¹.

*1. Suivant les départements :
DSDEN-SDJES (direction des services départementaux de l'Éducation nationale - service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) si vous résidez dans le Cher, l'Eure-et-Loir, l'Indre, l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher.*

Drajes-SDJES (délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports - service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) si vous résidez dans le Loiret.



10

Pour info

Les services de l'État, DSDEN-SDJES ou Drajes-SDJES, qui vont gérer votre inscription, votre suivi et la délivrance du Bafa sont en cours de restructuration. Sachez qu'ils s'appelaient auparavant DDCSPP ou DDCS ou DRDJSCS.

Il vous faudra avoir **17 ans, au moins**, le 1^{er} jour de la session de formation générale. Cependant, l'inscription administrative sur jeunes.gouv.fr/bafa-bafd est autorisée 3 mois avant. Une

fois sur le site, cliquez sur votre région de résidence sur la carte de France (région Centre-Val de Loire), puis sur « je veux m'inscrire - s'inscrire », sélectionnez ensuite le bouton « Bafa » et

suivez la procédure. Vous devrez disposer d'une adresse mail qui deviendra l'identifiant de votre espace personnel sur ce site.

Si besoin, un accès Internet est possible dans la structure Information Jeunesse la plus proche de chez vous (coordonnées sur crijinfo.fr rubrique « près de chez vous : les BIJ et les PIJ »).

Important : n'oubliez pas de transmettre ensuite aux services de l'État, une copie de votre pièce d'identité recto/verso en cours de validité. En cas d'oubli, votre dossier ne pourra pas être présenté au jury en fin de cursus.

Vous pouvez envoyer ce document via votre espace personnel sur jeunes.gouv.fr/bafa-bafd ou par courrier.

Les services de l'État valideront votre inscription et la réception de votre pièce d'identité. Vous pouvez les contacter pour obtenir de l'aide ou des renseignements complémentaires sur les démarches administratives et sur la formation (voir coordonnées p. 46-47).



Dès votre inscription, prenez les devants pour vous renseigner sur les aides financières possibles et pour savoir à quel moment les demander. Vous trouverez des informations sur ces aides p. 31.

Suivi de votre formation

jeunes.gouv.fr/bafa-bafd

Consultez-y régulièrement le portail Bafa/BAFD de la région (en sélectionnant la région Centre-Val de Loire sur la carte) ainsi que votre espace personnel, pour connaître toutes les informations utiles au cours de votre formation : démarches administratives liées au cursus, dérogations et prorogations possibles, réglementation et précisions sur les étapes de la formation, décompte des jours de formation et de stage pratique, dates de jury, etc.

Conseil : ouvrez le document « mon livret de formation » qui se trouve dans votre espace personnel, onglet « accueil » rubrique « mes documents à télécharger » pour accéder à des renseignements utiles sur votre parcours de formation.



2^E ÉTAPE : QUELS SONT LES ORGANISMES DE FORMATION EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE ?

Nous vous présentons ici les principaux organismes qui peuvent proposer des formations au Bafa (et au BAFD¹) dans notre région.

Ces organismes de formation sont habilités par le ministère en charge de la Jeunesse.

Vous pouvez retrouver la liste des organismes sur jeunes.gouv.fr/bafa-bafd ou auprès de la Drajés (voir coordonnées p. 46-47).

Sachez que les sessions de formation doivent être ouvertes à tout public sans discrimination.

Les informations suivantes ont été fournies par les organismes eux-mêmes. Consultez leur site Internet pour plus d'infos et pour y découvrir les calendriers des formations, les tarifs, les modalités pour vous inscrire, etc. Certains organismes ont

très peu de formations ou aucune prévue au moment où nous mettons à jour ce guide. N'hésitez pas à les recontacter plus tard.

Nous publions notre guide dans le contexte de l'épidémie de covid-19. Les organismes de formation doivent tous respecter un ensemble de prescriptions et de recommandations pour l'organisation de leurs sessions de formation au Bafa et BAFD.



Pour vous aider à faire votre choix, lisez nos conseils p. 20.

1. Plus d'infos sur le BAFD (Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur) p. 38.

Association pour la formation des cadres de l'animation et des loisirs

AFOCAL DÉLÉGATION CENTRE-VAL DE LOIRE

64 rue du Bourg-Neuf
41000 BLOIS

Tél : 02 54 46 71 66
07 87 16 25 34

Courriel : centre@afocal.fr

 afocal.fr



L'Afocal a été fondée en 1979 à l'initiative de plusieurs associations et fédérations d'associations.

Les formations de l'Afocal préparent notamment au Bafa et au BAFD, en privilégiant l'accompagnement à la réussite. Elles ont pour objectif d'apporter aux candidats :

- une solide compétence technique en matière d'éducation et d'animation,
- l'autonomie et la responsabilisation,
- l'apprentissage à la citoyenneté,
- le développement de l'esprit de service et la bienveillance.

L'Afocal offre à ses stagiaires un service d'aide au placement pour les stages pratiques et l'emploi, sur afocal.fr rubrique « stages et emplois ».



Association régionale des œuvres éducatives et de vacances
de l'Éducation nationale

AROÉVEN ORLÉANS-TOURS

4 rue Marcel Proust

45000 ORLÉANS

Tél : 02 38 79 46 11

Courriel : aroeven.centre@aroeven.fr

 aroeven-centre.fr
aroeven.fr/bafa-bafd



L'Aroéven Orléans-Tours est une association laïque, régie par la loi de 1901. Elle s'inscrit dans un mouvement d'action et de recherche pédagogiques qui milite pour une éducation permanente et globale. Dans le cadre de l'éducation populaire, son but est de développer les activités éducatives et de vacances en faveur des jeunes âgés de 6 à 18 ans et des formations à l'animation volontaire. Partenaire de l'école, elle propose des actions de formation en milieu scolaire et la co-organisation de séjours scolaires.

L'Aroéven propose à ses stagiaires, pour la recherche d'un stage pratique, d'un poste d'animateur ou de directeur :

- des offres sur aroeven-centre.fr rubrique « recrutement »,
- d'envoyer leur candidature sur aroeven.centre@aroeven.fr (avec CV et lettre de motivation).

Pour plus de renseignements : service vacances de l'Aroéven au 02 38 79 46 11.



Centre de formation d'animateurs
et de gestionnaires

CFAG

42C avenue Lingenfeld

77200 TORCY

Tél : 09 67 02 42 91

Courriel : secretariatcfag@gmail.com

 asso-cfag.com



Nos formations sont adaptées aux situations rencontrées dans les ACM (accueils collectifs de mineurs). Vous y trouverez des applications pédagogiques originales, vivantes, ludiques et formatives vous permettant d'être acteur de votre formation et d'acquiescer les capacités et les compétences attendues dans le cadre du Bafa. La bienveillance, la cohérence et l'assiduité sont de rigueur. Vie en collectivité, travail en équipe et capacité à vous évaluer sont essentiels dans nos formations.

Les formateurs (ayant chacun des organismes avec lesquels ils travaillent) peuvent procurer aux stagiaires Cfag des offres de stage pratique ou des offres d'emploi.



Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active

CEMÉA CENTRE

37 rue de la Godde

45800 SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Tél : 02 38 53 70 66

Courriel : accueil@cemeacentre.org

 cemeacentre.org



Les **Ceméa** sont un mouvement de personnes engagées dans des pratiques autour des valeurs et des principes de l'éducation nouvelle et des méthodes d'éducation active. Association éducative complémentaire de l'enseignement public, les Ceméa sont reconnus d'utilité publique depuis 1966.

Les Ceméa ont choisi un outil privilégié : la formation. Ils offrent une diversité de stages ancrés dans les réalités quotidiennes de l'éducation, de l'animation, de la santé et de l'action sociale.

Les **Ceméa** mettent à disposition de leurs stagiaires un service d'aide au placement sur cemea-sap.fr pour les aider dans leur recherche de stage pratique ou d'emploi.

Ils sont très attachés à la vie collective en stage, mais disposent également d'une médiathèque en ligne : yakamedia.cemea.asso.fr Chaque stagiaire y est abonné pendant un an.



Éclaireuses éclaireurs
de France

EEDF RÉGION CENTRE

62 rue du Petit Pont

45000 ORLÉANS

Tél : 02 38 61 90 50

Courriel : sv-orleans@eedf.asso.fr

 eedf.fr



Les **Éclaireuses et éclaireurs de France** sont un mouvement de scoutisme laïque.

L'une des forces de l'association tient sa capacité à remettre en question ses méthodes éducatives afin qu'elles répondent aux attentes de tous les jeunes, en tenant compte d'une réalité qui a évolué avec le temps.

Chaque année plus de 3 000 animateurs et quelque 300 directeurs participent à l'encadrement de ses activités de loisirs au sein de ses structures locales ou de ses services vacances pour enfants, adolescents et adultes en situation de handicap mental.



FAMILLES RURALES FÉDÉRATION RÉGIONALE CENTRE-VAL DE LOIRE

1 rue d'Aquitaine
45380 LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN

Tél : 02 38 81 27 37

Courriel : info.centre@famillesrurales.org

 famillesrurales.org/31/centre-val-de-loire/ma-formation-bafa.fr

Familles rurales, association familiale laïque et d'éducation populaire, organise toute l'année des formations d'animateurs et de directeurs pour encadrer des accueils collectifs de mineurs et des accueils périscolaires sur l'ensemble de la région. Ces formations reposent sur un projet éducatif commun au mouvement et les stagiaires bénéficient dans leur formation d'un accompagnement individualisé.

Familles rurales propose à ses stagiaires un service d'aide au placement (info.centre@famillesrurales.org ou 02 38 81 27 37) pour les aider dans leur recherche de stage pratique ou d'emploi. Le site famillesrurales.org rubrique « recrutement » permet de déposer une candidature spontanée et de consulter les offres des organisateurs d'accueils collectifs de mineurs.



Fédération sportive et culturelle de France

COMITÉ RÉGIONAL FSCF CENTRE-VAL DE LOIRE

Maison des sports
1240 rue de la Bergeresse
45160 OLIVET

Tél : 02 38 69 24 29

Courriel : bafa.bafd.fscfcvdl@gmail.com

 fscf.asso.fr

La **FSCF** rassemble depuis 1898 des associations partageant un projet éducatif commun basé sur des valeurs d'ouverture, de respect, d'autonomie, de solidarité et de responsabilité. Reconnue d'utilité publique, la FSCF privilégie une vie associative accessible à tous.

Par ailleurs, la fédération, à travers une offre de formation adaptée pour les bénévoles et les professionnels, favorise et facilite la prise de responsabilité des adhérents dans leur vie associative, citoyenne et personnelle.

La **FSCF** diffuse à ses stagiaires des offres d'emploi proposées par ses associations.



LES FRANCAS CENTRE-VAL DE LOIRE

48 boulevard Alexandre Martin

45000 ORLÉANS

Tél : 09 81 36 50 25

Courriel : dr.francas.centre@bbox.fr

 bafa-lesfrancas.fr



Mouvement d'éducation populaire, **les Francas** sont une association complémentaire de l'école, reconnue d'utilité publique et agréée par les ministères de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

En région Centre-Val de Loire, les Francas agissent autour de la formation professionnelle et de l'action éducative avec les stages Bafa/BAFD, le soutien aux centres de loisirs périscolaires et extrascolaires, l'engagement européen et à l'international, la promotion de la laïcité, de la citoyenneté et des droits de l'enfant.

Les Francas Centre-Val de Loire mettent à disposition de leurs stagiaires des offres d'emploi sur leur Facebook.



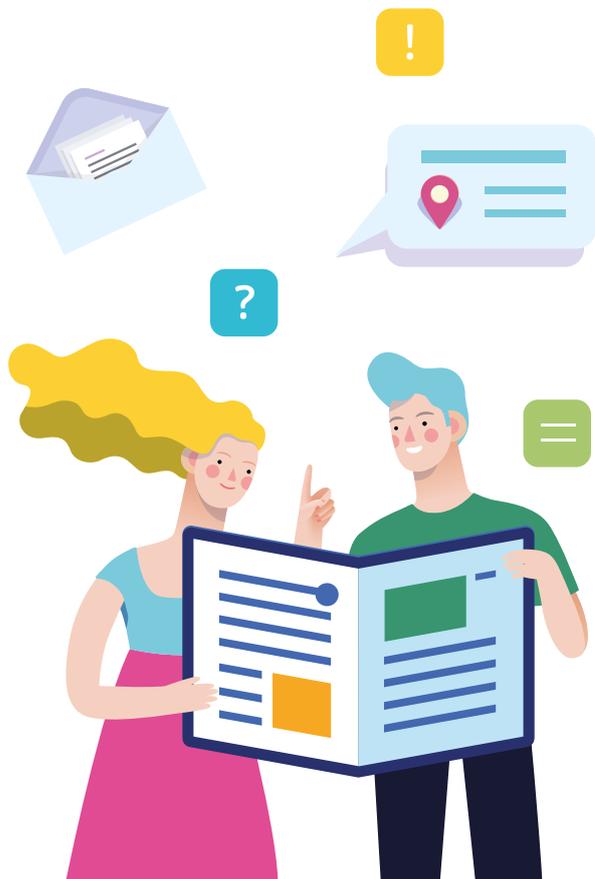
LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT CENTRE-VAL DE LOIRE

La Ligue de l'enseignement Centre-Val de Loire est composée de fédérations départementales dont vous trouverez les coordonnées, les calendriers des sessions de formation et des informations sur le Bafa/BAFD sur  laligue.deenseignement-centre.fr notamment dans la rubrique « activités » > « Bafa/BAFD ».

La Ligue de l'enseignement Centre-Val de Loire est l'échelon régional de la Ligue de l'enseignement, mouvement d'éducation populaire qui affirme son attachement au principe de laïcité permettant la reconnaissance et le respect réciproque. La Ligue de l'enseignement affirme sa volonté de répondre aux besoins sociaux et de défendre les droits aux loisirs pour tous. Dans cette perspective, elle met en place des sessions de formation au Bafa et au BAFD, préparant les jeunes à devenir des acteurs d'une société de fraternité.

La Ligue de l'enseignement Centre-Val de Loire propose à ses stagiaires de les aider à trouver un stage pratique ou un emploi en les mettant en relation avec des employeurs de son réseau.



**LÉO LAGRANGE OUEST**

23 rue de l'Étoile du Matin - BP 324 - 44615 SAINT-NAZAIRE Cedex

Tél : **02 40 22 72 73**

Courriel : bafa-ouest@leolagrange.org

Pour les départements de l'Indre-et-Loire et du Loiret.

LÉO LAGRANGE NORD / ÎLE-DE-FRANCE

DÉLEGATION RÉGIONALE ÎLE-DE-FRANCE / EURE-ET-LOIR

150 rue des Poissonniers - 75883 PARIS Cedex 18

Tél : **01 53 09 00 56**

Courriel : angeline.odi-ngono@leolagrange.org

Pour le département de l'Eure-et-Loir.

 leolagrange.org bafa-bafd.org

Léo Lagrange œuvre notamment dans les secteurs de l'enfance et de la petite enfance (gestion des accueils de loisirs) et de la jeunesse (gestion d'équipements socio-éducatifs et d'animation, gestion de dispositifs d'accompagnement d'initiatives de jeunes, etc.).

Au niveau local, la fédération tisse des liens privilégiés avec les acteurs culturels et les acteurs de la protection de l'environnement.



Elle participe également aux réflexions sur le développement de la

citoyenneté et de la mobilité européenne.

Léo Lagrange Ouest propose à ses stagiaires des offres de stage pratique et d'emploi, via une liste de diffusion.

Léo Lagrange Nord / Île-de-France peut transférer les demandes de stage pratique de ses stagiaires dans son réseau (01 53 09 00 56 ou angeline.odi-ngono@leolagrange.org).

Léo Lagrange met à disposition de ses stagiaires le site leolagrange-recrutement.fr (postes à pourvoir, candidatures spontanées, stages pratiques).



Mouvement rural de la jeunesse chrétienne

MRJC INDRE

8 place Roger Brac
36000 CHÂTEAURoux
Tél : 06 08 50 94 77
Courriel : indre@mrjc.org
 mrjc.org



Pour 2021, seul le MRJC Indre proposera une formation au Bafa. Pour les années à venir, contactez le MRJC Indre pour connaître la programmation des autres sections départementales.

Le **MRJC** est un mouvement géré et animé par des jeunes de 13 à 30 ans. Il est organisé du local à l'international et joue un rôle de formation à l'analyse et à l'action, qui permet aux jeunes de comprendre la société, de se former et de s'organiser collectivement pour agir.

Le MRJC est une université permanente, une école de responsabilité (animation d'équipes, responsabilités associatives, etc.). Il met en place des séjours éducatifs et des projets d'animation locale et rurale.



Le **MRJC** diffuse à ses stagiaires des offres de stage pratique et d'emploi dans des séjours MRJC.

SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE

Service formation
Immeuble le Baudran – Bâtiment D
21-37 rue de Stalingrad
94110 ARCUEIL
Tél : 01 44 52 37 78
Courriel : formation@sgdf.fr
 sgdf.fr
formation.sgdf.fr



Les **Scouts et Guides de France** sont un mouvement catholique de jeunesse. Ce mouvement a pour but de contribuer à l'éducation des enfants et des jeunes et à leur engagement dans la vie sociale selon les buts, les principes et les méthodes du scoutisme. Pour cela, notre pédagogie vise à faire grandir chacun dans toutes ses dimensions : personnelle, collective et spirituelle.

Le mouvement est ouvert à tous sans distinction de nationalité, de culture, d'origine sociale ou de croyance.

Les **Scouts et Guides de France** mettent à disposition de leurs stagiaires des stages pratiques au sein du mouvement, via les groupes locaux.



UCPA

HÉVÉA - 2 rue Professeur Zimmermann
69007 LYON

Tél : **3260 dites UCPA**

Courriel : jbussiere@ucpa.asso.fr

 ucpa.com/formation



Choisir une formation au Bafa à l'**UCPA**, c'est vivre une aventure humaine riche de sens et de valeurs.

Les + UCPA :

- la possibilité d'effectuer un cursus complet à l'UCPA,
- des activités culturelles et/ou sportives,
- plus de 50 ans d'expérience dans le sport et l'animation,
- accessibilité, solidarité et dynamisme,
- des temps de réflexion éducatifs et pédagogiques,
- des outils de formation spécialisés créés et développés pour vous accompagner durant votre parcours,
- une grande diversité de matériel et d'ouvrages pédagogiques pour mener à bien vos animations,
- des sites adaptés aux formations,
- des approfondissements et des qualifications Bafa couvrant l'ensemble du champ de l'animation.

L'**UCPA** met à disposition de ses stagiaires un espace recrutement dédié aux animateurs : recrutanim.ucpa.asso.fr


UFCV DÉLÉGATION RÉGIONALE CENTRE

57 rue du Général de Gaulle
45650 SAINT-JEAN-LE-BLANC
Tél : **02 38 56 87 87**

Courriel : center@ufcv.fr

 ufcv.fr
bafa.ufcv.fr



L'**UFCV** est une association nationale de jeunesse et d'éducation populaire à but non lucratif.

Elle agit prioritairement pour combattre les inégalités, défendre le droit aux vacances pour tous, favoriser l'engagement pour les autres et accompagner les personnes dans leur droit à l'éducation et à la formation.

Son projet social s'exprime à travers 4 grands métiers :

- séjours de vacances,
- formation,
- organisation et gestion d'accueils collectifs de mineurs,
- insertion sociale et professionnelle.

L'**UFCV** offre à ses stagiaires en recherche de stage pratique ou d'emploi, un service d'aide au placement ainsi qu'un accès privilégié au site animjobs.com (site d'emploi dans l'animation).

Pour plus d'informations, contactez M^{me} Morvan au 02 47 32 42 62 ou par mail : christele.morvan@ufcv.fr



2^E ÉTAPE, SUITE : QUEL ORGANISME DE FORMATION CHOISIR POUR VOTRE SESSION DE FORMATION GÉNÉRALE ?



20

Une fois les organismes de formation repérés dans les pages précédentes, vous en sélectionnerez un pour effectuer votre session de formation générale.

Ne vous précipitez pas et suivez quelques conseils car il n'y a pas que le tarif à prendre en compte.

Regardez les valeurs défendues par l'organisme, ses objectifs pédagogiques, la qualité des formations et de l'encadrement, les différentes formations qu'il propose, les lieux et dates des sessions, etc.

Vous pouvez aussi interroger les services de l'État (coordonnées p. 46-47), les organismes de formation et vos amis qui ont déjà passé le Bafa.



Ces conseils seront également utiles pour choisir votre session de perfectionnement ou de qualification (ainsi que vos sessions de formation au BAFD. Plus d'infos sur le BAFD p. 38).

VALEURS ET OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Consultez les descriptifs d'organismes p. 12 à 19, puis leurs sites Internet pour plus d'infos.
- N'hésitez pas à contacter les responsables des formations pour vous faire une idée plus précise.
- Rencontrez d'anciens stagiaires ou discutez via des forums sur Internet pour vous faire votre idée, voir p. 48.

Session en internat, en demi-pension ou en externat ?

- L'externat est peut-être moins coûteux, mais il faut y ajouter les frais de déplacement et prendre en compte leur durée. Vous avez aussi moins de temps pour échanger avec les autres futurs animateurs, puisque la vie collective est plus réduite.
- L'internat permet les échanges, ainsi que d'apprendre à vivre et à décider collectivement.

Lieux et dates des sessions

- Les organismes de formation proposent les sessions de formation pendant les vacances scolaires (toutes les périodes de vacances ou juste certaines périodes) et quelques-uns en organisent en période scolaire.
- Certains organismes proposent des sessions dans tous les départements de la région Centre-Val de Loire, d'autres uniquement dans quelques départements, voire dans un seul.
- Consultez les calendriers des formations sur les sites Internet des organismes pour voir ce qu'il existe près de chez vous.

ACCOMPAGNEMENT

- La réglementation prévoit que les organismes de formation doivent vous accompagner tout au long de votre formation, dans votre démarche d'auto-évaluation et de recherche de stage pratique :
 - questionnez-les sur les aides qu'ils peuvent vous apporter dans la recherche du stage pratique (offres de stage, choix de l'accueil collectif de mineurs, CV, entretien, etc.). Vous trouverez, à ce sujet, quelques annotations pour la plupart des organismes p. 12 à 19,
 - demandez comment se passe l'accompagnement dans la démarche d'auto-évaluation.
- Renseignez-vous aussi sur les documents et outils pédagogiques qui seront mis à votre disposition pendant la formation.

Tarifs

- Ils sont variables d'un organisme à l'autre et selon que la formation soit organisée en internat, en demi-pension ou en externat.
- Pour avoir une fourchette de prix, rendez-vous p. 30.
- Certains organismes proposent des tarifs réduits, renseignez-vous.



2^E ÉTAPE, SUITE : LA SESSION DE FORMATION GÉNÉRALE

RAPPEL

Session de FORMATION GÉNÉRALE

8 jours minimum¹, consécutifs ou non, en 2 parties au maximum sur une période n'excédant pas 1 mois (voire 4 parties au maximum sur 2 mois²).

Peut se dérouler à l'étranger.

1. Pour savoir comment sont calculés les jours de session, rendez-vous sur jeunes.gouv.fr/bafa-bafd notamment dans votre espace personnel.
2. En effet, sur dérogation, l'organisme de formation peut être autorisé par la Drajés (délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) à organiser des sessions de formation générale, en plus de parties et sur une période plus longue. (Attention, pratique peu fréquente.)



La session de formation générale vous permettra d'acquérir des connaissances de base pour devenir animateur et vous préparera aux fonctions et aux responsabilités que vous devrez assumer.

Vous apprendrez donc à mieux connaître les enfants, les adolescents et leurs besoins (développement physique, intellectuel et socio-affectif, etc.), ainsi que les différentes techniques d'animation et le travail en équipe.

Vous serez amené à réfléchir sur votre positionnement d'animateur en matière d'autorité, de pédagogie, de mission éducative, de relation avec les jeunes et leurs parents.

Vous cernerez mieux les responsabilités d'un animateur dans un accueil collectif de mineurs en abordant des thèmes comme la sécurité, la santé, la réglementation, le fonctionnement d'un lieu d'accueil, etc.

Quand vous aurez choisi votre organisme de formation, vous remplirez un **dossier d'inscription** auprès de lui. Sachez qu'avant d'enregistrer votre inscription en session de formation générale, l'organisme doit vous apporter des informations concernant :

- le caractère non professionnel du Bafa,
- la mission éducative en accueil collectif de mineurs,
- le cursus de formation préparant au Bafa,
- son projet éducatif.

Généralement, vous aurez un acompte à payer. Quelque temps avant le début de votre session, vous devrez régler le solde et vous recevrez une convocation vous informant des modalités d'organisation (adresse, plan, moyens d'accès, horaires, matériel à emporter, etc.).

À l'issue de cette session, le directeur de la session de formation rend un avis motivé sur vos aptitudes à assurer les fonctions d'animateur, votre assiduité, votre aptitude à vous intégrer dans la vie collective et à travailler en équipe. Un avis favorable vous donnera la **qualité d'animateur stagiaire** et vous permettra d'effectuer votre stage pratique. En cas d'avis défavorable, vous devrez participer à une nouvelle session de formation générale.



TÉMOIGNAGE

MARIE
19 ans, stagiaire Bafa

« Actuellement étudiante, j'ai fait cet été ma formation générale au Bafa et mon stage pratique dans un accueil de loisirs de l'agglomération orléanaise. J'avais envie depuis plusieurs années de passer mon Bafa, ayant déjà fait du baby-sitting et ayant passé beaucoup de temps avec des enfants. J'ai été vraiment satisfaite de commencer ma formation au Bafa et très enthousiaste à l'approche de mon stage pratique. Pendant la formation théorique, j'ai pu acquérir des connaissances ainsi qu'un grand nombre d'informations sur toutes sortes de situations que l'on peut rencontrer en tant qu'animateur. Lors du stage pratique, j'ai été confrontée à ces situations, j'ai su réagir avec l'aide des personnes qui m'encadraient et je me suis vraiment rendu compte qu'être animateur implique de prendre des décisions et d'être responsable. Ces deux étapes de formation m'ont permis de mieux me connaître et de conforter mon choix de devenir animatrice. Il me reste à faire ma session d'approfondissement, je suis impatiente.

3^E ÉTAPE : LE STAGE PRATIQUE

RAPPEL

Stage PRATIQUE

14 jours minimum¹, consécutifs ou non, en 2 parties au maximum (la durée minimale d'une partie de stage étant de 4 jours).

Se déroule obligatoirement en séjour de vacances, en accueil de scoutisme ou en accueil de loisirs déclaré (effectué en accueil de loisirs périscolaire, il ne sera pris en compte que dans la limite de 6 jours).

Doit se dérouler en France.

*Il ne doit pas s'écouler plus de 18 mois
entre la fin de la formation générale*

ET LE 1^{ER} JOUR DU STAGE PRATIQUE

sous peine de perdre le bénéfice de la validité de votre session de formation générale et de votre statut d'animateur stagiaire, sauf dérogation accordée par les services de l'État², sur demande motivée effectuée dans votre espace personnel sur jeunes.gouv.fr/bafa-bafd

1. Pour savoir comment sont calculés les jours de stage pratique, rendez-vous sur jeunes.gouv.fr/bafa-bafd notamment dans votre espace personnel.
2. Suivant votre département : DSDEN-SDJES (direction des services départementaux de l'Éducation nationale - service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) si vous résidez dans le Cher, l'Eure-et-Loir, l'Indre, l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher / Drajés-SDJES (délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports - service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) si vous résidez dans le Loiret.

Le stage pratique vous permettra, en tant qu'animateur stagiaire, de mettre en œuvre les connaissances acquises lors de la session de formation générale et d'expérimenter, en travaillant directement auprès d'un groupe d'enfants ou d'adolescents.

Serez-vous rémunéré ? Cela dépendra de la volonté de l'organisme qui vous accueillera car la rémunération d'un stagiaire n'est pas obligatoire. Vous serez donc salarié ou bénévole.

► Comment trouver votre stage ?

Beaucoup de jeunes rencontrent des difficultés à trouver leur stage pratique. La réglementation prévoit que l'organisme organisateur de la session de formation générale doit accompagner le candidat dans sa recherche de stage, mais cette étape demeure toujours dé-

licate. Lancez-vous donc activement dans la recherche de votre stage le plus tôt possible, dès le début de votre session de formation générale par exemple.

Comme toute recherche de stage, vous devrez réaliser un CV et une lettre de motivation, et les adresser à divers séjours de vacances, accueils de scoutisme et accueils de loisirs. Si vous avez été suffisamment convaincant, vous serez convoqué à un entretien. Préparez-vous à des questions du type : pourquoi avoir fait le choix du Bafa ? Aimez-vous vous occuper des enfants ? Quels sont vos qualités, vos défauts ? Et petit conseil : évitez d'arriver avec vos parents. Si vous devez devenir responsable d'un groupe d'enfants, il faut être responsable de vous-même et autonome.



POUR METTRE TOUTES LES CHANCES DE VOTRE CÔTÉ, MULTIPLIEZ LES PISTES DE RECHERCHE

Sollicitez votre organisme de formation

Rapprochez-vous de lui pour vous faire aider. Consultez les rubriques « stage » ou « emploi » ou « placement » de son site Internet, voir p. 12 à 19.



Faites des candidatures spontanées auprès des séjours de vacances, des accueils de scoutisme ou des accueils de loisirs

Les organisateurs de ces accueils collectifs de mineurs sont nombreux. Ils peuvent être des associations, des entreprises privées, des communes, des communautés de communes, et même parfois des comités d'entreprise.

Pensez, entre autres :

- aux organismes de formation au Bafa et au BAFD (p. 12 à 19) qui organisent aussi, pour la plupart, des séjours de vacances et/ou des accueils de loisirs,
- aux MJC (maisons des jeunes et de la culture), aux centres sociaux et socioculturels, aux maisons de quartier.

Qui peut vous aider à trouver les coordonnées des organisateurs ?

- votre organisme de formation,
- les mairies,
- les services de l'État, voir coordonnées p. 46-47,
- les structures du réseau Information Jeunesse³.

La DSDEN-SDJES de Loir-et-Cher diffuse une liste d'organismes sur : loir-et-cher.gouv.fr rubrique « politiques publiques » > « jeunesse, sports et vie associative » > « jeunesse » > « séjours de vacances et accueils de loisirs pour mineurs » > « les listes de Loir-et-Cher » > « stages pratiques Bafa/BAFD : listes des organisateurs de Loir-et-Cher ».

Consultez des annonces ou déposez votre CV sur votre CV sur Internet

Offres de stage pratique et d'emploi, voir sites p. 48.



Consultez des annonces dans le réseau Information Jeunesse³

Le CRIJ et certaines structures Information Jeunesse reçoivent parfois des offres de stage pratique et d'emploi.

³ Retrouvez toutes les structures Information Jeunesse en région Centre-Val de Loire sur crijinfo.fr rubrique « près de chez vous : les BIJ et les PIJ ».

Rappelez-vous que vous pouvez faire votre stage pratique uniquement dans les accueils collectifs de mineurs suivants : séjours de vacances, accueils de scoutisme et accueils de loisirs. Renseignez-vous bien auprès de l'accueil que vous aurez choisi et qui aura accepté votre demande de

stage, pour être sûr qu'il fasse bien partie de l'un de ces types d'accueil. N'hésitez pas à vérifier auprès des services de l'État que cet accueil collectif est bien déclaré auprès d'eux, car si ce n'est pas le cas votre stage ne sera pas valable (pas valide).

4^E ÉTAPE : SESSION D'APPROFONDISSEMENT OU DE QUALIFICATION ?

RAPPEL

Session D'APPROFONDISSEMENT

6 jours minimum¹, consécutifs ou non, en 2 parties au maximum, sur une période n'excédant pas 1 mois (voire 3 parties au maximum sur 2 mois²).
Peut se dérouler à l'étranger.

OU
au choix



Session DE QUALIFICATION

8 jours minimum¹, consécutifs ou non, en 2 parties au maximum, sur une période n'excédant pas 1 mois (voire 4 parties au maximum sur 2 mois²).
Peut se dérouler à l'étranger.

1. Pour savoir comment sont calculés les jours de session, rendez-vous sur jeunes.gouv.fr/bafa-bafd notamment dans votre espace personnel.

2. En effet, sur dérogation, l'organisme de formation peut être autorisé par la Drajés (délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) à organiser des sessions d'approfondissement ou de qualification, en plus de parties et sur une période plus longue. (Attention, pratique peu fréquente.)

Vous aurez le choix de faire une session d'approfondissement ou une session de qualification.

L'une ou l'autre vous permettra d'échanger sur l'expérience que vous aurez acquise ainsi que d'approfondir et de compléter votre formation d'animateur.



➤ Session d'approfondissement

En session d'approfondissement, vous choisirez de mieux connaître un public précis ou de découvrir une activité d'animation. Vous ferez également le bilan de votre session de formation générale et de votre stage pratique.

La plupart des organismes propose plusieurs types d'approfondissement :

- **connaissance du public** : petite enfance, enfance, préadolescence/

adolescence, jeunes en difficulté, personnes en situation de handicap, etc.,

- **assistant sanitaire** : pour dispenser les premiers soins, tenir une infirmerie, gérer la relation avec les enfants malades, etc.,

- **activité d'animation spécifique** : culturelle, manuelle, physique, scientifique, multimédia, liée à l'environnement et à la nature, jeux, etc.



Pour choisir, tenez compte de vos centres d'intérêt mais sachez toutefois que les sessions restent assez générales même si elles portent sur un sujet précis. Alors, pour ceux qui, par exemple, font du théâtre depuis plusieurs années, évitez de choisir une session théâtre car vous risquez de vous ennuyer. Certains organismes proposent des approfondissements qui ont lieu en dehors de la région Centre-Val de Loire (notamment les thématiques ski, montagne, mer).

➤ Session de qualification

Vous opterez pour une session de qualification, si vous souhaitez plutôt acquérir une compétence technique et pédagogique dans un domaine spécialisé de l'animation (voile, canoë-kayak, activités

de loisirs motocyclistes (loisirs motorisés), surveillance des baignades). Vous pourrez alors encadrer et prendre la responsabilité de l'activité. Certaines qualifications demandent des prérequis, renseignez-vous. Notez qu'en région Centre-Val de Loire, pour 2021, nous n'avons repéré que la qualification surveillance des baignades. Si vous souhaitez faire une autre qualification, regardez les calendriers des organismes de formation dans les autres régions.

Sachez que la qualification surveillance des baignades est appréciée par les organisateurs d'accueils collectifs de mineurs. Elle nécessite notamment d'avoir le PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1) en cours de validité. Vous devrez renouveler cette qualification tous les 5 ans.



Vous n'êtes pas obligé de faire votre stage d'approfondissement ou de qualification avec le même organisme de formation que celui de votre session de formation générale.

Pour repérer et obtenir des informations sur les organismes qui proposent des sessions en région Centre-Val de Loire rendez-

vous p. 12 à 19. Consultez ensuite les calendriers des sessions sur les sites Internet des organismes.

Si vous avez besoin de conseils pour choisir votre organisme, rendez-vous p. 20, puis prenez contact avec l'organisme choisi pour remplir un dossier d'inscription.

5^E ÉTAPE : OBTENTION DU BREVET

➤ Évaluation de votre formation

À l'issue de chaque session de formation théorique et de votre stage pratique, le directeur de session et celui de l'accueil collec-

tif de mineurs ont rendu un avis motivé sur vos aptitudes à assurer les fonctions d'animateur. Si vous avez opté pour une session

de qualification, le directeur de cette session a rendu un avis sur vos compétences acquises dans le domaine spécialisé choisi. Ces

avis qui peuvent être favorables ou défavorables, ont été transmis aux services de l'État et seront ensuite examinés par le jury.



➤ Respect de la réglementation

Les services de l'État ont validé chaque étape de formation en s'assurant du respect de la réglementation, et ont déclaré les sessions de formation recevables ou irrecevables et le stage pratique valable (valide) ou non.

Une session irrecevable ou un stage pratique non valable (non valide) ne peut pas être pris en compte dans le parcours de formation du candidat et doit être refait.

➤ Délivrance du Bafa

Quand toutes les étapes de votre formation au Bafa, recevables ou valables, sont favorables : votre dossier est transmis automatiquement au jury chargé d'étudier votre dossier pour la délivrance du Bafa.

Quand une ou plusieurs des étapes, recevables ou valables, est ou sont défavorable(s) : vous pouvez choisir de la ou de les repasser. Après avoir refait une ou des étapes, ou pas, c'est vous qui devez demander la présentation en jury de votre dossier en cliquant sur « demander le passage en jury » dans la partie « cursus » de votre espace personnel sur jeunes.gouv.fr/bafa-bafd

Un jury Bafa, qui se réunit quelques fois par an, examine votre dossier au vu, notamment, des avis rendus à chaque étape de votre formation.

Rappel : pour passer en jury, vous devez impérativement avoir transmis aux services de l'État la photocopie d'une pièce d'identité, via votre espace personnel sur jeunes.gouv.fr/bafa-bafd ou par courrier. Les jurys Bafa n'étant pas nombreux dans l'année, la défaillance d'un candidat dans la gestion administrative de son cursus renvoie automatiquement l'examen de son dossier au jury suivant, avec pour conséquence qu'il conserve sur cette durée le statut de stagiaire (et la rémunération afférente s'il travaille). Soyez rigoureux !



Sur proposition du jury, les services de l'État vous déclarent reçu, ajourné ou refusé :

- si vous êtes reçu, les services de l'État vous délivreront le Bafa,
- si vous êtes ajourné, vous disposerez d'un délai de 12 mois pour recommencer intégralement la ou les étapes du cursus qui vous seront précisées,
- si vous êtes refusé, vous perdrez le bénéfice de l'ensemble de votre formation.

Il arrive qu'un candidat soit ajourné ou refusé pour certaines raisons données dans les avis rendus lors des sessions de formation et du stage pratique : manque d'investissement, incapacité à assumer la responsabilité d'un groupe d'enfants, attitudes incompatibles avec les fonctions d'animateur, etc.

Qualification complémentaire

Après avoir obtenu le Bafa, il est possible de réaliser une session de qualification complémentaire (voile, canoë-kayak, activités de loisirs motocyclistes (loisirs motorisés), surveillance des baignades). Inscription administrative sur jeunes.gouv.fr/bafa-bafd puis auprès d'un organisme de formation.



LE BAFa, COMBIEN ÇA COÛTE ?

Vous hésitez à vous lancer à cause du prix ?

Toute formation à un coût. Voyez cela comme un investissement sur vos compétences et dans vos capacités à exercer un petit boulot. Reste à convaincre vos parents ? Précisez-leur qu'en travaillant grâce au Bafa, vous rembourserez rapidement votre formation. Et puis sachez que vous pouvez peut-être bénéficier d'aides financières qui couvriront une partie du coût.

Les tarifs des sessions varient d'un organisme à l'autre, notamment en fonction du thème et de la formule choisie : internat, demi-pension, externat.

Nous vous donnons ici une fourchette de tarifs 2021 en région Centre-Val de Loire. Certains organismes vous demanderont une adhésion supplémentaire, non comprise dans le prix de la formation (généralement pas plus d'une quinzaine d'euros).

Les organismes peuvent proposer des réductions sur leurs tarifs, par exemple sur la session d'approfondissement ou de qualification, si celle de la formation générale a été suivie chez eux.

Quelques organismes de formation organisent parfois des sessions de formation en collaboration avec des lycées ou des communes, et peuvent dans ce cadre mettre en place des tarifs réduits. Renseignez-vous.

Pensez à prendre en compte vos frais de transport jusqu'au lieu de formation et vos frais de restauration si vous n'êtes pas en demi-pension ou en internat.



30



FORMATION GÉNÉRALE

..... Internat : de **470** à **570** €

..... Demi-pension : de **385** à **490** €

..... Externat : de **315** à **390** €

APPROFONDISSEMENT OU QUALIFICATION¹

..... Internat : de **410** à **655** €

..... Demi-pension : de **315** à **490** €

..... Externat : de **250** à **425** €

1. Les tarifs les plus élevés concernent les sessions de qualification.

A-T-ON DROIT À DES AIDES FINANCIÈRES ?

Il existe des aides à la formation au Bafa.

Les aides citées ici sont valables pour 2021.

Ces dispositifs d'aide sont susceptibles d'évoluer dans les années à venir, n'hésitez donc pas à questionner les organismes financeurs dès que vous projetez de passer le Bafa.

Voyez quels sont les critères d'attribution, le(s) montant(s) accordé(s), comment faire votre demande, à quel moment et quels sont les délais à respecter pour la déposer. Certaines aides sont cumulables, d'autres non. Là aussi, questionnez les organismes.



UNE AIDE POUR TOUS

Aide de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf)

Critères :

- sans conditions d'âge, ni de ressources, ni de situation (allocataire ou non).

Aide possible quel que soit l'organisme de formation habilité choisi.

Montant :

- 91,47 € pour la session d'approfondissement ou de qualification. Aide de 106,71 € si la session est centrée sur la petite enfance.

Aide cumulable avec celles d'autres organismes, y compris avec l'aide spécifique de votre Caf si celle-ci en accorde une.

Dépôt de la demande :

Procurez-vous l'imprimé de demande dès le début de la session de formation générale, soit :

- auprès de la Caf de votre lieu de résidence,
- sur Internet, par exemple sur  caf.fr rubrique « mes services en ligne » > « faire une demande de prestation », choisissez ensuite « vous êtes allocataire » ou « vous

n'êtes pas allocataire » > « les autres demandes » > « bafa : demande d'aide à la formation »,

- auprès de votre organisme de formation.

Envoyez votre demande à la Caf de votre lieu de résidence, en respectant les délais indiqués et après avoir fait remplir par les organismes compétents les trois documents annexés.

SI VOUS ÊTES BÉNÉFICIAIRE DE LA MSA

Consultez les aides de la MSA Beauce Cœur de Loire ou de la MSA Berry-Touraine.

Aide de la MSA Beauce Cœur de Loire

Critères :

- être bénéficiaire de la MSA Beauce Cœur de Loire (ou à charge de ses parents affiliés), au titre des prestations familiales ou en assurance maladie,
- sans conditions d'âge, ni de ressources,
- résider dans le département du Cher, de l'Eure-et-Loir ou du Loiret.

Aide possible quel que soit l'organisme de formation habilité choisi.

Montant :

- aide de 300 € pour la session de formation d'approfondissement ou de qualification.

Aide cumulable avec celles d'autres organismes, sauf avec l'aide de la Caf.

Dépôt de la demande :

Récupérez un imprimé de demande sur jeunes.gouv.fr/bafa-bafd Transmettez votre demande et les pièces justificatives à la fin de votre session de formation.

Coordonnées :

MSA BEAUCE CŒUR DE LOIRE
Pôle prestations d'action sanitaire et sociale
5 rue Chanzy
28037 CHARTRES Cedex
Tél : 02 37 99 99 99 (touche 5 et demandez le pôle prestations d'action sanitaire et sociale)
Courriel : contactass.grprec@bcl.msa.fr
 bcl.msa.fr

Aides de la MSA Berry-Touraine**Critères :**

- être considéré à charge de ses parents fiscalement,
- famille ressortissante de la MSA Berry-Touraine,
- quotient familial inférieur ou égal à 1 071 €,
- avoir au moins 17 ans et moins de 25 ans (jusqu'au 25^e anniversaire),
- résider dans le département de l'Indre, de l'Indre-et-Loire ou de Loir-et-Cher.

Aide possible quel que soit l'organisme de formation habilité choisi.

Montants :

- 150 € pour la session de formation générale,
- 150 € pour la session d'approfondissement ou de qualification.

Aides cumulables avec celles d'autres organismes, sauf avec l'aide de la Caf.

Dépôt de la demande :

Récupérez l'imprimé de demande auprès de votre MSA (domaine solidarité – action sociale).

Transmettez votre demande et les pièces justificatives au service action sociale à la fin de votre session de formation générale, puis à la fin de votre session d'approfondissement ou de qualification.

Coordonnées :

MSA BERRY-TOURAINÉ
 Domaine solidarité – Action sociale
 19 avenue de Vendôme
 CS 72301
 41023 BLOIS Cedex

Tél : 02 54 29 45 34

Courriel :

actionsociale.blf@berry-touraine.msa.fr

 berry-touraine.msa.fr

**Autres aides possibles**

- Certaines communes ou communautés de communes qui disposent d'accueils collectifs de mineurs, peuvent mettre en place des aides financières à la formation au Bafa pour leurs jeunes résidents (voire parfois pour les non-résidents). En contrepartie, elles demandent, par exemple, un engagement à effectuer le stage pratique ou un contrat de travail en tant qu'animateur dans leurs accueils,
- d'autres organisateurs d'accueils collectifs de mineurs peuvent également mettre en place, comme les communes, des dispositifs d'aide,
- si vous êtes inscrit à la mission locale (moins de 26 ans), contactez votre conseiller car certaines missions locales peuvent parfois accorder des aides,
- si vous êtes en service civique, renseignez-vous auprès de votre organisme d'accueil. Certains d'entre eux (associations) perçoivent une somme allouée au tutorat, qui peut soutenir la réalisation de votre mission ou l'accompagnement de votre projet d'avenir,
- si vous avez moins de 26 ans et un projet professionnel d'animateur socioculturel ou d'éducateur sportif, contactez le « référent Sésame » des services de l'État (suivant votre département de résidence), qui pourra vous accompagner (coordonnées p. 46-47),
- si vous êtes salarié, renseignez-vous auprès de votre employeur sur les possibilités qu'offre la formation professionnelle continue,
- certains comités d'entreprise accordent des aides à leurs salariés. Renseignez-vous auprès du vôtre ou de celui de vos parents,
- si vous êtes en situation de handicap et suivi par Cap emploi, contactez votre conseiller d'insertion Cap emploi,
- si vous êtes en difficulté financière, n'hésitez pas à rencontrer une assistante sociale de votre commune ou de votre département.

AIDES EXISTANTES DANS CERTAINS DÉPARTEMENTS

Il n'y a, à notre connaissance et au moment où nous mettons à jour notre guide, pas d'aides possibles si vous habitez dans l'Indre ou dans le Loir-et-Cher (pour ces deux départements seule l'aide de la Cnaf sera disponible).

→ AIDES FINANCIÈRES DONT VOUS POURRIEZ BÉNÉFICIER SI VOUS HABITEZ LE CHER

Aides du conseil départemental du Cher**Critères :**

- habiter le Cher,
 - famille à revenus modestes.
- Aides possibles quel que soit l'organisme de formation habilité choisi.

Montants :

- de 120 à 150 € pour la session de formation générale,
- de 100 à 120 € pour la session d'approfondissement ou de qualification,
- bourses calculées sur la base du quotient familial retenu par l'administration fiscale.

Aides cumulables avec celles d'autres organismes.

Dépôt de la demande :

Récupérez le formulaire auprès du conseil départemental ou sur  departement18.fr « par-

ticulier » > « jeunes » > « aides aux jeunes » > « Bafa/BAFD » > « télécharger le formulaire d'aide au Bafa/BAFD ».

Retournez la demande après votre session de formation, avec les pièces justificatives demandées.

Coordonnées :

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CHER

Hôtel du département
Direction de l'éducation,
de la culture, du sport et de la jeunesse

Place Marcel Plaisant
CS 30322

18023 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 25 24 44

→ AIDES FINANCIÈRES DONT VOUS POURRIEZ BÉNÉFICIER SI VOUS HABITEZ L'EURE-ET-LOIR

Aides de la Caf d'Eure-et-Loir**Critères :**

- être domicilié dans le département d'Eure-et-Loir au moment de l'inscription en stage d'approfondissement ou de qualification,
- sans conditions de situation (allocataire ou non).

Aides possibles quel que soit l'organisme de formation habilité choisi.

Montants :

- 241,47 € pour le parcours de formation au Bafa (session de formation générale, stage pratique et session d'approfondissement) et 50 € supplémentaires pour une session d'approfondissement sur la petite enfance ou sur l'accueil de public en situation de handicap. L'aide de la Cnaf (voir p. 31) est incluse dans ces 2 aides,
- si vous êtes déjà titulaire du Bafa, vous pouvez bénéficier d'une aide complémentaire de 150 € pour une seconde session d'approfondissement sur la petite enfance ou l'accueil de public en situation de handicap.

Aides cumulables avec celles d'autres organismes.

Dépôt de la demande :

Récupérez l'imprimé de demande

disponible sur  caf.fr rubrique « ma caf » dans laquelle vous indiquerez votre code postal pour accéder au site de la Caf d'Eure-et-Loir, puis rubrique « ma Caf » > « offre de service » > « enfance et jeunesse » > « les aides au Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (Bafa) ». Si vous effectuez une session d'approfondissement sur l'accueil de public en situation de handicap, n'oubliez pas de récupérer également l'attestation à remplir. Retournez la demande (et l'attestation) à votre Caf dans les délais indiqués.

À noter : l'imprimé de demande est valable pour l'aide spécifique de la Caf et pour l'aide de la Cnaf. Concernant l'aide complémentaire de 150 € pour une seconde session d'approfondissement sur la petite enfance ou l'accueil de public en situation de handicap, vous devrez remplir l'attestation correspondant à cette aide.

Coordonnées :

CAF D'EURE-ET-LOIR
10 rue Charles-Victor Garola
28000 CHARTRES
TSA 21028
44937 NANTES Cedex 9
Tél : 32 30

→ AIDES FINANCIÈRES DONT VOUS POURRIEZ BÉNÉFICIER SI VOUS HABITEZ L'INDRE-ET-LOIRE

Aides de la Caf de Touraine

Les aides de la Caf de Touraine sont en cours de modification.

Retrouvez les critères, montants et la façon de déposer votre demande sur  caf37-partenaires.fr rubrique « le Caf Touraine store » > « réglementation et conventionnement de l'action sociale » > « règlements intérieurs d'action sociale » > « aux allocataires et aux familles » > « télécharger le règlement intérieur des aides financières individuelles », puis cherchez dans le sommaire l'aide au Bafa.

Aides possibles quel que soit l'organisme de formation habilité choisi.

Aides cumulables avec celles d'autres organismes.

Coordonnées :

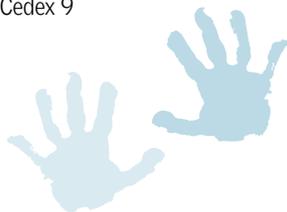
CAF DE TOURAINE

Adresse postale :

TSA 47444

37929 TOURS Cedex 9

Tél : 32 30



→ AIDES FINANCIÈRES DONT VOUS POURRIEZ BÉNÉFICIER SI VOUS HABITEZ LE LOIRET

Aides de la Caf du Loiret

Critères :

- être allocataire de la Caf du Loiret à titre personnel ou connu présent sur le dossier allocataire de ses parents (dossier non radié),
 - avoir entre 17 ans et moins de 26 ans.
- Aides possibles quel que soit l'organisme de formation habilité choisi.

Montants :

- 350 € pour la session de formation générale en internat,
- 250 € pour la session de formation générale en demi-pension ou en externat,
- 250 € pour la session d'approfondissement ou de qualification en internat,
- 150 € pour la session d'approfondissement ou de qualification en demi-pension ou en externat.

Aides cumulables avec celles d'autres organismes.

Dépôt de la demande :

Récupérez l'imprimé de demande disponible sur  caf.fr rubrique « ma caf » dans laquelle vous indiquerez votre code postal pour accéder au site de la Caf du Loiret, puis rubrique « ma caf » > « offre de service » > « enfance et jeunesse » > « devenir animateur avec le Bafa » > « télécharger l'imprimé Caf du Loiret ».

À la fin de chaque session, retournez la demande par courrier à votre Caf dans les délais indiqués.

Coordonnées :

CAF DU LOIRET

Adresse postale :

Centre de traitement Caf 45

TSA 61295

72034 LE MANS Cedex 9

Tél : 32 30



TROUVER UN PETIT BOULOT L'ÉTÉ OU PENDANT VOS ÉTUDES



Avoir le Bafa ne veut pas dire que vous trouverez automatiquement un petit boulot, mais ce brevet augmente vos chances car le secteur de l'animation est un secteur qui recrute beaucoup, surtout l'été.

Vous pourrez être animateur dans les accueils collectifs de mineurs, mais pensez également aux postes dans les clubs et villages de vacances, clubs de plages, parcs et structures de loisirs, organismes de séjours linguistiques, etc.

Notez qu'avec de l'expérience en tant qu'animateur en accueil collectif de mineurs, vous pourrez par la suite devenir formateur pour le Bafa.

Animateur périscolaire

Si vous êtes recruté en tant qu'animateur périscolaire, vous organiserez des animations collectives (activités ludiques, manuelles, artistiques, sportives, éducatives, etc.) et mettrez en place des démarches pédagogiques adaptées au cadre périscolaire de l'école primaire. Vous assurerez la sécurité morale, physique et affective des enfants dont vous aurez la charge. Vous serez en relation avec les parents et les enseignants.



Vous interviendrez en accueil de loisirs périscolaire : accueils du matin, du midi, du soir, du mercredi. Vous travaillerez dans l'enceinte de l'établissement scolaire ou à proximité de l'école.



Le Bafa n'est pas requis pour faire du baby-sitting, mais il rassure les parents.

Animateur en séjour de vacances



Si vous êtes recruté en tant qu'animateur d'un séjour de vacances, vous serez chargé d'encadrer un groupe d'enfants ou d'adolescents pendant toute la durée du séjour. Avec vos collègues, vous préparerez et organiserez la vie quotidienne (lever, repas, toilette, etc.) et les activités (ludiques, manuelles, artistiques, sportives, éducatives, etc.) des jeunes sous votre responsabilité.

Vous travaillerez pendant les petites et/ou les grandes vacances. Que ce soit à la mer, à la montagne, à l'étranger, qu'ils soient sportifs, scientifiques, fixes ou itinérants, etc., les lieux et thématiques des séjours et donc des environnements de travail sont variés.

Les organisateurs de séjours de vacances pour enfants et adolescents sont nombreux. Pensez également aux organismes de vacances familiales qui recrutent des animateurs pour s'occuper des jeunes.

POUR TROUVER DES OFFRES DE PETIT BOULOT

AYEZ LE RÉFLEXE INFORMATION JEUNESSE !

- De mars à mai, le réseau Information Jeunesse¹ propose **des journées d'information ciblées sur les petits boulots pendant l'été** : c'est l'occasion de postuler auprès d'organismes recherchant des animateurs. Organisées en présentiel, ou si nécessaire en virtuel, ces journées sont répertoriées sur crijinfo.fr rubrique « emploi, job » > « trouver un job ».
- Consultez **les offres** que reçoivent certaines structures Information Jeunesse¹.
- Rendez-vous sur crijinfo.fr pour trouver **des offres** pour l'été ou tout au long de l'année.
- Le CRIJ Centre-Val de Loire publie **le guide « Jobs d'été et petits boulots »** dans lequel vous trouverez des conseils pour votre recherche de petit boulot ainsi que des informations sur la réglementation du travail. Il est disponible dans toutes les structures Information Jeunesse¹ et sur crijinfo.fr rubrique « nos publications ».

Rendez-vous p. 48 pour découvrir des sites d'offres d'emploi dans l'animation.

Candidatures spontanées : qui peut vous aider à trouver les coordonnées des organisateurs d'accueils collectifs de mineurs ?

- les mairies,
- les services de l'État, voir coordonnées p. 46-47,
- les structures du réseau Information Jeunesse¹.

La DSDEN-SDJES de Loir-et-Cher diffuse des listes d'organisateur sur : loir-et-cher.gouv.fr rubrique « politiques publiques » > « jeunesse, sports et vie associative » > « jeunesse » > « séjours de vacances et accueils de loisirs pour mineurs » > « les listes de Loir-et-Cher ».

1. Coordonnées sur crijinfo.fr rubrique « près de chez vous : les BIJ et les PIJ ».



TÉMOIGNAGE

NORA
35 ans, chargée d'animation

« Mon objectif premier avec le Bafa était de travailler avec les enfants en plein air et de trouver du travail pour chaque période scolaire et les mercredis afin de financer mes études. Les compétences acquises tout au long de mes expériences d'animation et ma formation d'animatrice socioculturelle m'ont permis d'accéder à mon emploi actuel. Lors de mon recrutement, mes employeurs ont également pris en compte mon Bafa et mon expérience en tant qu'animatrice lors de mes études. Avoir déjà géré des groupes d'enfants, élaboré des projets concrets est important quand on est jeune diplômé et que l'on cherche son premier emploi dans l'animation. »

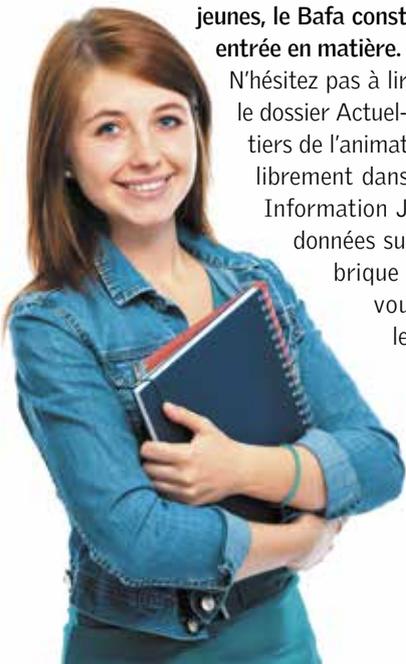
UN PLUS SUR UN CV

Bafa, quatre lettres qui s'inscrivent comme un plus dans un CV.

Si vos perspectives professionnelles s'orientent vers les métiers de l'animation et plus largement vers ceux auprès des enfants, des jeunes, le Bafa constitue une bonne entrée en matière.

N'hésitez pas à lire, entre autres, le dossier Actuel-Cidj sur les métiers de l'animation consultable librement dans les structures

Information Jeunesse (coordonnées sur crijinfo.fr rubrique « près de chez vous : les BIJ et les PIJ ».



Animateur socioculturel



L'animateur socioculturel organise des activités à destination de publics variés : enfants, adolescents, personnes âgées, etc.

Ces missions sont multiples. Il favorise les échanges et facilite l'expression, la créativité et la socialisation des individus. Selon son niveau de qualification, il organise des activités culturelles ou des rencontres entre les habitants d'un quartier, il conçoit et monte des projets, en négocie le financement avec la région, le département ou la commune. Il peut aussi informer sur les mesures sociales, participer à l'alphabétisation, conseiller les personnes en difficulté, les diriger vers d'autres travailleurs sociaux, etc. Dans certaines situations conflictuelles, il joue parfois un rôle de négociateur entre groupes ou individus.

Il peut exercer dans les maisons de quartier, centres culturels, centres sociaux, accueils de loisirs, maisons de retraite, MJC (maisons des jeunes et de la culture), foyers de jeunes travailleurs, accueils de jeunes, villages de vacances, clubs du troisième âge, etc.

La fonction publique représente un employeur important : un animateur socioculturel sur deux est employé par les collectivités locales, qui recrutent ces professionnels à tous les niveaux de qualification.

Si votre projet professionnel n'a rien à voir avec l'animation, le Bafa et le temps passé à encadrer des enfants resteront un atout pour vos futures recherches d'emploi.

Cela indiquera aux employeurs potentiels :

- une capacité à travailler en équipe, à élaborer un projet et à avoir des responsabilités,
- des qualités : patience, pédagogie, créativité, etc.

ET POURQUOI PAS LE BAFD ?

Si la fonction d'animateur vous convient, que les responsabilités ne vous font pas peur, pourquoi ne pas songer au BAFD ?

Le Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur **permet d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des mineurs en accueil collectif**, dans le cadre d'un engagement social et citoyen et d'une mission éducative. Il permet également de **diriger un accueil collectif de mineurs** : vous aurez donc la responsabilité de l'équipe éducative (animateurs), voire de l'équipe technique (cuisiniers, femmes de ménage, etc.). Ce sera à vous de gérer le budget et de proposer des objectifs pédagogiques.

► Inscription administrative

La première chose à faire est de vous inscrire, via le site **jeunes.gouv.fr/bafa-bafd** auprès des services de l'État : Drages Centre-Val de Loire (délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports).

Vous devrez avoir 18 ans au moins le 1^{er} jour de la session de formation générale et être titulaire :

- soit du Bafa,
- soit d'un diplôme, titre ou certificat de qualification permettant d'exercer les fonctions d'animation en accueil collectif de mineurs. Dans ce cas, il faut justifier, dans les deux ans précédant l'inscription, de deux expériences d'animation

d'une durée totale d'au moins 28 jours, dont une au moins en accueil collectif de mineurs. À défaut de pouvoir répondre à ces conditions de qualification, la Drages peut vous accorder une dérogation, à condi-

tion d'avoir plus de 21 ans et de justifier sur les deux dernières années de deux expériences d'animation d'une durée totale d'au moins 28 jours, dont une au moins en accueil collectif de mineurs.





N'oubliez pas de transmettre à la Drajes, via votre espace personnel dont vous disposerez sur jeunes.gouv.fr/bafa-bafd ou par courrier (coordonnées p. 46-47), les documents qui vous seront demandés lors de votre inscription.

Pour info

Le service de l'État (Drajes) qui va gérer votre inscription, votre suivi et la délivrance du BAFD est en cours de restructuration. Sachez qu'il s'appelait auparavant DRDJSCS.



Suivi de votre formation

jeunes.gouv.fr/bafa-bafd
Consultez-y régulièrement le portail Bafa/BAFD de la région (en sélectionnant la région Centre-Val de Loire sur la carte) ainsi que votre espace personnel, pour connaître toutes les informations utiles au cours de votre formation : démarches administratives liées au cursus, dérogations et prorogations possibles, règlementation et précisions sur les étapes de la formation, décompte des jours de formation, dates de jury, etc. Conseil : ouvrez le document « mon livret de formation » qui se trouve dans votre espace personnel, onglet « accueil » rubrique « mes documents à télécharger » pour accéder à des renseignements utiles sur votre parcours de formation.

Votre formation au BAFD

La formation comprend 2 sessions théoriques et 2 stages pratiques.

Après votre inscription sur jeunes.gouv.fr/bafa-bafd vous devrez rechercher un organisme de formation pour vous inscrire en session de formation générale.

Pour repérer et obtenir des informations sur les organismes qui proposent des sessions de formation en région Centre-Val de Loire, rendez-vous p. 12 à 19. Si vous avez besoin de conseils pour choisir votre organisme de formation, lisez les p. 20 et 21. Avant d'enregistrer votre inscription en session de formation générale, l'organisme que vous aurez choisi devra vous apporter des informations concernant :

- le caractère non professionnel du BAFD,
- la mission éducative en accueil collectif de mineurs,
- le cursus de formation préparant au BAFD,
- son projet éducatif.



LES ÉTAPES DU BAFD

1 SESSION DE FORMATION GÉNÉRALE



durée

- au moins 9 jours consécutifs, ou
- 10 jours, en 2 parties au maximum, sur une période n'excédant pas 1 mois (voire 4 parties au maximum sur 2 mois¹).



objectif

- acquisition des éléments fondamentaux pour assurer les fonctions d'un directeur, en vue de construire un projet personnel de formation.



lieu

- peut se dérouler à l'étranger.

Pendant cette session, l'organisme de formation devra présenter les moyens qu'il met à disposition pour la recherche des stages pratiques.

1. En effet, l'organisme de formation peut être autorisé par la Drajés à organiser des sessions de formation générale et de perfectionnement en plus de parties et sur une période plus longue. (Attention, pratique peu fréquente.)

2 PREMIER STAGE PRATIQUE



durée

- au moins 14 jours, consécutifs ou non, en 2 parties au maximum (la durée minimale d'une partie de stage étant de 4 jours).



objectif

- mise en œuvre des acquis de la session de formation générale, en exerçant des fonctions de directeur, ou d'adjoint de direction, encadrant une équipe d'au moins deux animateurs.



lieu

- en séjour de vacances, en accueil de scoutisme ou en accueil de loisirs, déclaré (le stage effectué en accueil de loisirs périscolaire ne sera pris en compte que dans la limite de 6 jours),
- doit se dérouler en France.

Attention : il ne doit pas s'écouler plus de 18 mois entre la fin de la session de formation générale et le 1^{er} jour du stage pratique (sauf dérogation sur demande motivée de votre part auprès de la Drajés) sous peine de perdre le bénéfice de la validité de cette session et le statut de directeur stagiaire.

3 SESSION DE PERFECTIONNEMENT

Vous pouvez effectuer cette session auprès de l'organisme de formation dans lequel vous avez réalisé votre session de formation générale ou en choisir un autre (liste p. 12 à 19).



durée

- au moins 6 jours, consécutifs ou non, en 2 parties au maximum, sur une période n'excédant pas 1 mois (voire 3 parties au maximum sur 2 mois¹).



objectif

- permet, après l'évaluation menée avec les formateurs et en s'appuyant sur le projet personnel de formation, de compléter les acquis par des séquences de formation adaptées.



lieu

- peut se dérouler à l'étranger.

1. En effet, l'organisme de formation peut être autorisé par la Drajès à organiser des sessions de formation générale et de perfectionnement en plus de parties et sur une période plus longue. (Attention, pratique peu fréquente.)

4 SECOND STAGE PRATIQUE



durée

- au moins 14 jours, consécutifs ou non, en 2 parties au maximum (la durée minimale d'une partie de stage étant de 4 jours).



objectif

- perfectionnement des compétences, en exerçant des fonctions de directeur encadrant une équipe d'au moins deux animateurs.



lieu

- en séjour de vacances, en accueil de scoutisme ou en accueil de loisirs, déclaré (le stage effectué en accueil de loisirs périscolaire ne sera pris en compte que dans la limite de 6 jours),
- doit se dérouler en France.

Durée totale de la formation : ces 4 étapes de votre formation sont à réaliser dans un délai maximum de 4 ans², à compter du premier jour de la session de formation générale, sous peine de perdre les éléments déjà acquis (prorogation de 1 an par la Drajès sur demande motivée de votre part).

2. La durée totale de formation arrivant à son terme entre le 23 mars et le 31 décembre 2020 a été prolongée d'un an face aux circonstances de la covid-19. Une prolongation de cette période sera peut-être encore envisagée si besoin.

➤ Évaluation de votre formation et délivrance du BAFD



le candidat ayant obtenu cette qualité peut effectuer son stage pratique. En cas d'avis défavorable, le candidat devra participer à une nouvelle session de formation générale.

Après chaque étape de votre formation, vous devez procéder par écrit à une évaluation personnelle de vos acquis, en référence à votre projet de formation, sur la base des fonctions que doit exercer un directeur et des documents pédagogiques auxquels vous avez contribué.

À la fin de la formation, vous rédigerez votre bilan de formation qui sera l'aboutissement de la démarche d'auto-évaluation : à l'aide des évaluations personnelles intermédiaires et au regard des fonctions attendues, vous devrez réaliser une analyse synthétique et objective des compétences acquises, à acquérir ou en cours d'acquisition.

À l'issue de chaque session de formation théorique et de chaque stage pratique, le directeur de session ou l'organisateur de l'accueil rend un **avis motivé sur vos aptitudes à assurer les**

fonctions de directeur. Ces avis sont transmis à la Drajex.

Un avis favorable pour la session de formation générale donne au candidat la qualité de directeur stagiaire. Seul

Votre organisme de formation, ou les services de l'État, vous accompagneront dans cette démarche d'évaluation personnelle.

Vous adresserez votre bilan de formation par courrier à la Drajes dans un délai d'un an au plus à compter du dernier jour de votre deuxième stage pratique.

Ensuite, **un jury examine votre dossier** au vu, notamment, des avis rendus à chaque étape de votre formation et de votre bilan de formation. Le jury, s'il le considère nécessaire, peut vous convoquer en vue d'un entretien.

Renouvellement du BAFD

Attention, le BAFD n'est pas acquis pour la vie ! Les titulaires du BAFD obtiennent l'autorisation d'exercer pour une durée de 5 années à compter de la délivrance du brevet.

Cette autorisation pourra être renouvelée sur demande de votre part, via le site jeunes.gouv.fr/bafa-bafd
Référez-vous au site pour connaître les conditions de renouvellement.

Sur proposition de ce jury, la Drajes vous déclare reçu, ajourné ou refusé :

- si vous êtes reçu, la Drajes vous délivrera le BAFD,
- si vous êtes ajourné, vous disposerez d'un délai de 12 mois pour recommencer intégralement la ou les étapes du cursus qui vous seront précisées et/ou transmettre un nouveau bilan de formation,
- si vous êtes refusé, vous perdrez le bénéfice de l'ensemble de votre formation.



TÉMOIGNAGE

LÉA

22 ans, stagiaire BAFD

« J'ai débuté par le Bafa à 17 ans. À cet âge, c'était une solution pour obtenir un job, un vrai travail avec de la reconnaissance. C'était aussi une première étape puisque je me destinais alors à l'enseignement. Et comme j'avais envie d'aller plus loin dans l'animation et surtout de mettre en œuvre mes propres projets, sans me cantonner dans un rôle « d'exécutant », j'ai poursuivi avec le BAFD. Je viens de terminer ma formation générale. J'étais la plus jeune sur une moyenne d'âge de 35 ans. Nous avons abordé toutes les missions et responsabilités d'un directeur, des thèmes comme gérer une équipe, mener une réunion, effectuer un entretien d'embauche, etc. Les formateurs, après des présentations théoriques, nous mettent en situation en nous passant des « commandes » (exemple : animer une réunion d'équipe avec les autres stagiaires jouant les animateurs). Officiellement, les journées se déroulent de 9h à 19h, mais souvent je travaillais avec les autres stagiaires jusqu'à minuit pour préparer les fameuses « commandes ». C'était très intensif et enrichissant. J'ai apprécié d'approfondir tous les aspects relationnels (enfants, parents bien sûr, mais aussi les partenaires extérieurs et l'équipe éducative). À l'issue du BAFD, je continuerai de travailler avec les enfants en mettant davantage en avant mes points de vue sur l'éducation. J'envisage peut-être de me professionnaliser dans l'animation : plusieurs alternatives s'offrent à moi, on verra... »

LES AIDES FINANCIÈRES AU BAFD

Il existe peu d'aides à la formation au BAFD.

Les aides citées ici sont valables pour l'année 2021.

Ces dispositifs d'aide sont susceptibles d'évoluer dans les années à venir, n'hésitez pas à questionner les organismes financeurs dès que vous projetez de passer le BAFD. Voyez quels sont les critères d'attribution, le(s) montant(s) accordé(s), comment faire votre demande, à quel moment et quels sont les délais à respecter pour la déposer. Certaines aides sont cumulables, d'autres non. Là aussi, questionnez les organismes.

44

Aide du conseil départemental du Cher

Critères :

- habiter le Cher,
 - famille à revenus modestes.
- Aide possible quel que soit l'organisme de formation habilité choisi.

Montant :

- de 120 à 150 € pour la session de formation générale,
- bourse calculée sur la base du quotient familial retenu par l'administration fiscale.

Aide cumulable avec celles d'autres organismes.

Dépôt de la demande :

Récupérez le formulaire auprès du conseil départemental ou sur  departement18.fr rubrique « particulier » > « jeunes » > « aides aux jeunes » > « Bafa/BAFD » > « télécharger le formulaire d'aide au Bafa/BAFD ».

Retournez la demande après votre session de formation générale, avec les pièces justificatives demandées.



Coordonnées :

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU CHER
Hôtel du département
Direction de l'éducation,
de la culture, du sport
et de la jeunesse
Place Marcel Plaisant
CS 30322
18023 BOURGES Cedex
Tél : 02 48 25 24 44

Aide de la MSA Beauce Cœur de Loire

Critères :

- être bénéficiaire de la MSA Beauce Cœur de Loire (ou à charge de ses parents affiliés), au titre des prestations familiales ou en assurance maladie,
- sans conditions d'âge, ni de ressources,

- résider dans le département du Cher, de l'Eure-et-Loir ou du Loiret.

Aide possible quel que soit l'organisme de formation habilité choisi.

Montant :

- aide de 300 € pour la session de perfectionnement.

Aide cumulable avec celles d'autres organismes, sauf avec l'aide de la Caf.

Dépôt de la demande :

Récupérez un imprimé de demande sur jeunes.gouv.fr/bafa-bafd

Transmettez votre demande et les pièces justificatives à la fin de votre session de formation.

Coordonnées :

MSA BEAUCE CŒUR DE LOIRE
Pôle prestations d'action sanitaire et sociale
5 rue Chanzy
28037 CHARTRES Cedex
Tél : 02 37 99 99 99 (touche 5 et demandez le pôle prestations d'action sanitaire et sociale)
Courriel : contactass.grprec@bcl.msa.fr
 bcl.msa.fr

Autres aides possibles

- Si vous êtes inscrit à la mission locale (moins de 26 ans), contactez votre conseiller car certaines missions locales peuvent parfois accorder des aides,
- si vous êtes en service civique, renseignez-vous auprès de votre organisme d'accueil. Certains d'entre eux (associations) perçoivent une somme allouée au tutorat, qui peut soutenir la réalisation de votre mission ou l'accompagnement de votre projet d'avenir,
- si vous avez moins de 26 ans et un projet professionnel d'animateur socioculturel ou d'éducateur sportif, contactez le « référent Sésame » des services de l'État (suivant votre département de résidence), qui pourra vous accompagner (coordonnées p. 46-47),
- si vous êtes salarié, renseignez-vous auprès de votre employeur sur les possibilités qu'offre la formation professionnelle continue,
- certains comités d'entreprise accordent des aides à leurs salariés. Renseignez-vous auprès du vôtre ou de celui de vos parents,
- si vous êtes en situation de handicap et suivi par Cap emploi, contactez votre conseiller d'insertion Cap emploi,
- si vous êtes en difficulté financière, n'hésitez pas à rencontrer une assistante sociale de votre commune ou de votre département,
- certaines communes ou communautés de communes qui disposent d'accueils collectifs de mineurs, peuvent mettre en place des aides financières à la formation au BAFD pour leurs jeunes résidents (voire parfois pour les non-résidents). En contrepartie, elles demandent, par exemple, un engagement à effectuer un stage pratique ou un contrat de travail dans leurs accueils,
- d'autres organisateurs d'accueils collectifs de mineurs peuvent également mettre en place, comme les communes, des dispositifs d'aide.

Sachez que votre formation au BAFD peut être aidée financièrement, si vous vous engagez, pour certaines périodes, sur une durée de quatre ans, à assurer des fonctions de directeur auprès d'un employeur de Loir-et-Cher. Vous signerez une convention avec l'employeur (collectivité locale ayant des difficultés de recrutement ou association organisatrice d'un accueil de loisirs en Loir-et-Cher), avec la Caf et la DSDEN-SDJES de Loir-et-Cher. La Caf et votre employeur participeront à la prise en charge de votre formation. Plus d'infos sur  loir-et-cher.gouv.fr rubrique « politiques publiques » > « jeunesse, sports et vie associative » > « formations/examens » > « Bafa-BAFD » > « BAFD » > « les aides financières BAFD » ou auprès de la DSDEN-SDJES de Loir-et-Cher (voir coordonnées p. 46-47). La fiche de candidature sera déposée par l'employeur.

ADRESSES UTILES

> Les services de l'État

DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE - SERVICE DÉPARTEMENTAL À LA JEUNESSE, À L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS DSDEN-SDJES DU CHER (auparavant DDCSPP)

Cité administrative Condé
Bâtiment F
Rue du 95^e-de-Ligne
18000 BOURGES

Pour des informations sur le Bafa (et sur le BAFD) :
vous pouvez rencontrer Mme Magloire ou la contacter au 02 38 79 42 03 ou par courriel : sylvaine.magloire@ac-orleans-tours.fr

DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE - SERVICE DÉPARTEMENTAL À LA JEUNESSE, À L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS DSDEN-SDJES D'EURE-ET-LOIR (auparavant DDCSPP)

15 place de la République - CS 70527
28019 CHARTRES Cedex

Pour des informations sur le Bafa (et sur le BAFD) :

- pour les aspects pédagogiques : vous pouvez rencontrer Mme Guérin ou la contacter au 02 37 20 52 09 ou par courriel : sophie.guerin@eure-et-loir.gouv.fr
- pour la gestion administrative de votre dossier : vous pouvez rencontrer Mme Guillou ou la contacter au 02 37 20 51 09 ou par courriel : ddcsp-bafa028@eure-et-loir.gouv.fr

DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE - SERVICE DÉPARTEMENTAL À LA JEUNESSE, À L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS DSDEN-SDJES DE L'INDRE (auparavant DDCSPP)

Cité administrative Bertrand
49 boulevard George Sand
CS 30507
36000 CHÂTEAUROUX

Pour des informations sur le Bafa (et sur le BAFD) :

vous pouvez rencontrer M^{me} Fauguet ou la contacter au 02 54 53 27 55 ou par courriel : nathalie.fauguet@indre.gouv.fr (et M^{me} Vray - 02 54 53 27 64 - emilie.vray@indre.gouv.fr).

DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE - SERVICE DÉPARTEMENTAL À LA JEUNESSE, À L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS DSDEN-SDJES D'INDRE-ET-LOIRE (auparavant DDCS)

Cité du Cluzel
61 avenue de Grammont - BP 61664
37016 TOURS GRAND TOURS Cedex 1
(attention, déménagement prévu en 2022)

Pour des informations sur le Bafa (et sur le BAFD) :
vous pouvez contacter le secrétariat ACM/Bafa au 02 47 70 11 25 ou par courriel : ddcsc-acm-bafa@indre-et-loire.gouv.fr



Important

Les services de l'État, DSDEN-SDJES ou Drages-SDJES ou Drages, qui peuvent vous renseigner puis gérer votre inscription, votre suivi et la délivrance du Bafa ou du BAFD, sont en cours de restructuration. Sachez qu'ils s'appelaient auparavant DDCSPP ou DDCS ou DRDJSCS.

Leurs coordonnées pourront changer. Si besoin, consultez le portail Bafa/BAFD de la région Centre-Val de Loire (en sélectionnant la région Centre-Val de Loire via la carte sur le site jeunes.gouv.fr/bafa-bafd) ou rendez-vous directement sur votre espace personnel.

DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE - SERVICE DÉPARTEMENTAL À LA JEUNESSE, À L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS DSDEN-SDJES DE LOIR-ET-CHER
(auparavant DDCSPP)

Cité administrative - Porte B
34 avenue du Maréchal Maunoury
BP 10269
41006 BLOIS Cedex
(attention, déménagement prévu fin 2021)

loir-et-cher.gouv.fr

rubrique « politiques publiques » >
« jeunesse, sports et vie associative » >
« formations / examens » > « Bafa - BAFD »

Pour des informations sur le Bafa (et sur le BAFD) :

vous pouvez rencontrer Mme Pattier ou la contacter au 02 54 90 97 15 ou par courriel : angelina.pattier@loir-et-cher.gouv.fr ou ce.sdjes41@ac-orleans-tours.fr

DÉLÉGATION RÉGIONALE ACADEMIQUE À LA JEUNESSE, À L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS - SERVICE DÉPARTEMENTAL À LA JEUNESSE, À L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS DRAJES-SDJES DU LOIRET
(auparavant DRDJSCS)

122 rue du Faubourg Banner
CS 74204
45042 ORLÉANS Cedex 1

Pour des informations sur le Bafa :
vous pouvez rencontrer Mme Gatien ou la contacter au 02 38 77 49 61 ou par courriel : drdjcs-cvll-bafa@jcs.gouv.fr

DÉLÉGATION RÉGIONALE ACADEMIQUE À LA JEUNESSE, À L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS DRAJES CENTRE-VAL DE LOIRE
(auparavant DRDJSCS)

122 rue du Faubourg Banner
CS 74204
45042 ORLÉANS Cedex 1

Pour des informations sur le BAFD :
vous pouvez rencontrer Mme Janicot ou la contacter au 02 38 77 49 23 ou par courriel : drjcs45-cfe-bafd@jcs.gouv.fr

› Réseau Information Jeunesse

Pour plus de renseignements sur le Bafa et le BAFD, ou pour vous connecter sur jeunes.gouv.fr/bafa-bafd vous pouvez également prendre contact avec la structure Information Jeunesse la plus proche de chez vous.

STRUCTURES INFORMATION JEUNESSE EN CENTRE-VAL DE LOIRE

Coordonnées des structures sur

crijinfo.fr

rubrique « près de chez vous : les BIJ et les PIJ ».

CENTRE RÉGIONAL INFORMATION JEUNESSE CRIJ CENTRE-VAL DE LOIRE

3 rue de la Cholerie
45000 ORLÉANS
Tél : 02 38 78 91 78
Courriel : crij@ijcentre.fr

crijinfo.fr

[f](#) [i](#) [w](#) **@crijcentre**



SITES INTERNET UTILES

Bafa/BAFD : sites institutionnels

jeunes.gouv.fr/bafa-bafd

Site du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. Informations sur le Bafa et le BAFD. En sélectionnant la région Centre-Val de Loire, vous accéderez au portail Bafa-BAFD de notre région. Vous pourrez alors vous inscrire au Bafa, au BAFD, gérer l'ensemble des démarches administratives relatives à ces brevets et suivre les étapes de votre cursus.

acm-cvl.fr

Site des services de l'État en région Centre-Val de Loire. Réglementation des accueils collectifs de mineurs, informations sur le Bafa/BAFD, ressources pédagogiques départementales et régionales.

Trouver un petit boulot ou un stage pratique dans l'animation

Sites d'offres et/ou de dépôt de CV

animjobs.com

rubrique « les offres »

animnet.com

rubrique « offres d'emploi en ACM »

crijinfo.fr

jobanim.com

loir-et-cher.gouv.fr

rubrique « politiques publiques » > « jeunesse, sports et vie associative » > « formations / examens » > « Bafa - BAFD » > « consulter les offres d'emploi... »

planetanim.fr

pole-emploi.fr

Pour votre recherche d'emploi, cliquez sur la loupe de la recherche d'offres pour pouvoir sélectionner également le type de contrat souhaité, la durée hebdomadaire, etc. N'hésitez pas à créer votre espace personnel qui vous permettra notamment de recevoir des offres par mail. (Pour tout cela, il n'est pas nécessaire d'être inscrit à Pôle emploi comme demandeur d'emploi.)

profession-sport-loisirs.fr

rubrique « bourse de l'emploi »

Vous pouvez également consulter les sites Internet des organisateurs de séjours de vacances et d'accueils de loisirs. Ils y publient souvent leurs offres d'emploi dans les rubriques « emploi », « offres d'emploi », « emplois/stages », « recrutement », etc.

Souvenez-vous que certains organismes de formation sont également organisateurs d'accueils de loisirs et de séjours de vacances. Ils mettent souvent à disposition de leurs stagiaires des offres de stage pratique ou d'emploi sur leur site Internet (quelques-uns ont aussi des sites dédiés uniquement au recrutement). Référez-vous aux descriptifs des organismes de formation p. 12 à 19, pour trouver ces sites généralement accessibles à tous.

Listes d'accueils collectifs de mineurs

loir-et-cher.gouv.fr

rubrique « politiques publiques » > « jeunesse, sports et vie associative » > « jeunesse » > « séjours de vacances et accueils de loisirs pour mineurs » > « les listes de Loir-et-Cher »

Pour repérer des organisateurs de séjours de vacances

Vous pouvez faire des recherches via Internet bien sûr, mais pensez également à vous renseigner auprès des DSDEN-SDJES ou auprès de la Drajés-SDJES. Consultez aussi les dossiers Actuel-Cidj : « Les vacances culturelles et sportives », « Les vacances pour adolescents », « Jeunes handicapés : partir en vacances » et « Le Bafa et le BAFD », dans les structures Information Jeunesse (coordonnées sur crijinfo.fr rubrique « près de chez vous : les BIJ et les PIJ »).

Site pour repérer des organisateurs d'accueils de loisirs sans hébergement

monenfant.fr

rubrique « recherche d'un mode d'accueil »

Informations et ressources utiles pour l'animateur : quelques sites spécialisés dans l'animation

Ces sites peuvent vous aider à mieux comprendre ce que fait un animateur au quotidien.

animnet.com

jesuisanimateur.fr

planetanim.fr

jdanimation.fr

rubrique « fiches gratuites »

Forums/Facebook pour échanger sur l'animation

jesuisanimateur.fr

planetanim.fr

RETROUVEZ TOUTE L'INFORMATION
DE VOTRE RÉGION

LA TRIBUNE HEBDO

LE JOURNAL D'INFORMATION
DE LA MÉTROPOLE ORLÉANAISE



WWW.TRIBUNE-HEBDO-ORLEANS.FR

533174

YEPS
LE PAYS DES JEUNES EN CENTRE-VAL DE LOIRE

PRÉSENTE

LA BOURSE DE L'APPRENTISSAGE ET DE L'ALTERNANCE

DU CAP AU DIPLÔME D'INGÉNIEUR
apprentissage-yeps.centre-valde Loire.fr

**15-25 ANS : POUR DES AIDES, DES INFOS
ET DES BONS PLANS TOUTE L'ANNÉE
ÇA SE PASSE SUR YEPS.FR !**

**RECHERCHEZ OU
DÉPOSEZ DES OFFRES
D'APPRENTISSAGE
EN CENTRE-VAL DE LOIRE**

CV

Plus qu'une Région, une chance pour les jeunes

Centre-Val de Loire
ORIENTATION
Les Régions vous accompagnent

Centre-Val de Loire

VOUS ÊTES ÉTUDIANT(E) ET VOUS CHERCHEZ UN JOB ?

ORLÉANS RECRUTE DES ANIMATEURS PÉRISCOLAIRES



**AIDE AUX
DEVOIRS**
Bac+2
minimum



**ACCUEIL
PÉRISCOLAIRE**
Bafa ou
expérience



**SURVEILLANCE
TEMPS REPAS**



**ATELIERS
ÉDUCATIFS**
Sportifs, artistiques,
nouvelles technologies

La Ville d'Orléans
s'engage dans
une politique d'accueil
des personnes reconnues
« travailleurs handicapés ».
Cette offre est
handi-accessible.



#OrleansMetropole

www.orleans-metropole.fr/economie-emploi/emploi
02 38 79 22 25



Orléans
Mairie